60¢

LA LIBERTÉ

Volume 77 n° 40 Saint-Boniface, du 4 au 10 janvier 1991 Télé.: 237-4823 Télécopieur: 231-1998



Non aux coupures

La résistance à la décision de Radio-Canada s'organise au Manitoba. **Page 6.**

Monsieur l'Officier

Alfred Monnin va faire un petit voyage à Ottawa en avril afin de recevoir l'Ordre du Canada. **Page 3.**

Attendez les séries

Les Habs de La Broquerie n'ont pas encore atteint leur vitesse de croisière dans la Hanover-Taché. Yves Chartrand est allé voir pourquoi. **Page 9.**

Première rencontre

Cécile Ousset et Pascal Verrot ont parlé musique à Winnipeg. **Page 7.**

Citation de la semaine

«On ne sait pas trouver un prix à l'air propre. Quel est le prix quand on affecte l'écosystème?»

Peter Kilburn, PDG de l'Institut de développement durable à Winnipeg. **Page 11.**



photo: Yves Chartrand

Bientôt à l'infirmerie?

Depuis le 1er janvier, les infirmières de l'hôpital de Saint-Boniface et leurs collègues du reste de la province font une petite marche de santé à tous les jours afin d'obtenir de meilleures conditions de travail. Un règlement rapide du conflit est souhaitable... afin d'éviter que plusieurs n'attrapent une bronchite ou une pneumonie. Les administrateurs d'hôpitaux pourraient être débordés!

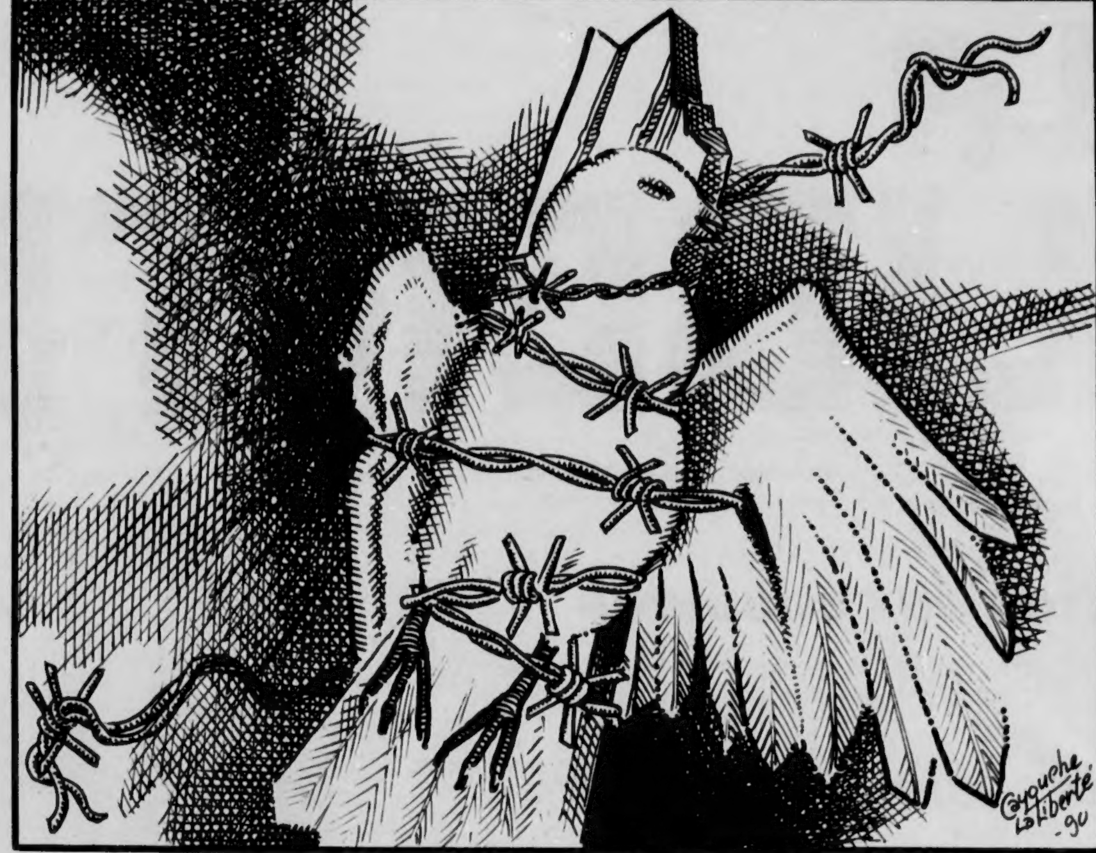
L'année 1990 vue par Cayouche



DERNIER CASTOR DU LAC MEECH ?



Il aurait été difficile de tourner la page sur l'année 1990 sans vous permettre de la regarder à nouveau à travers les yeux de Cayouche. Notre caricaturiste a beaucoup parlé du lac Meech et de Brian Mulroney au cours de l'année qui s'est écoulée. Il a aussi abordé d'autres sujets. La suite de notre survol en page 5.



AU NOM DES GRANDES CAUSES ET MÊME AU NOM DU DIVIN

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi
par la Société Presse-Ouest Limitée

Le journal de l'année de
l'Association de la presse francophone (APF)
depuis 1984

Directeur et rédacteur en chef: Yves CHARTRAND
Directeur adjoint: Jean-Pierre DUBÉ
Journalistes: Sylviane LANTHIER, Laurent GIMENEZ
Correspondant national: Yves LUSIGNAN (Agence de presse francophone)
Pigistes: Claude BLANCHETTE, Cayouche (Réal BÉRARD)
Collaborateur amical: BICOLO
Graphiste: Gilbert PAINCHAUD
Typographe: Carole LÉVESQUE
Secrétaire-comptable: Yvonne LARIVIÈRE
Secrétaire-réceptionniste: Christiane CHATWELL
Développement de photos: Hubert PANTEL

Heures du bureau: 9h à 17h du lundi au vendredi.
Toute correspondance doit être adressée à **La Liberté**, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à condition que leur contenu ne soit pas diffamatoire et qu'elles soient signées.

Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher.
Téléphone: (204) 237-4823. Télécopieur: (204) 231-1998.
Nos annonceurs ont jusqu'au mercredi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'abonnement annuel coûte 25$ au Manitoba, 30$ ailleurs au Canada et aux États-Unis, et 35$ à l'étranger. A ces tarifs s'ajoute la TPS fédérale de 7%.

Le journal **LA LIBERTÉ** est imprimé sur les presses de Derksen Printers à Steinbach.

Enregistré comme courrier de deuxième classe. No 0477.

SOMMAIRE

ACTUEL



Roland Lavoie. Page 6.

CULTUREL

SPORTS

SOCIÉTÉ



Bernard Désorcy. Page 9.

Le MANITOBA de A à Z

Ici et ailleurs

Un nouveau journal

Nouveau-Brunswick - Info-Plus, le futur journal de Grand Sault au nord-ouest de la province, a déjà recruté 30 actionnaires et son premier employé. Le fils du principal animateur du projet travaille en effet désormais à l'établissement du journal, à titre bénévole jusqu'au lancement de la publication en avril. Il était reporter à Radio-Canada... avant les coupures!

L'APF au congrès du PQ

Québec - Le président de l'Association de la presse francophone (APF), dont fait partie La Liberté, a été officiellement invité à participer au prochain congrès du Parti québécois. Comme quoi les déclarations du genre de celle de l'auteur Yves Beauchemin (l'homme aux cadavres encore chauds) n'ont pas que des effets négatifs!

Le troisième cri du Pinson

Saskatchewan - S'il a délaissé la présidence de l'APF l'été dernier, Roland Pinsonneault n'en continue pas moins de faire connaître ses opinions de francophone minoritaire. Dans sa troisième chronique Le Cri du Pinson, une nouvelle initiative qui a vu le jour depuis l'automne, le président du journal l'Eau Vive se demande où est passé le mandat de Radio-Canada après les coupures à la programmation régionale. Le Pinson fransaskois pense qu'il serait grand temps que le Canada se dote d'une équipe d'hommes d'État. Il invite aussi ses compatriotes à réagir, sans cela il ne sera pas possible de blâmer seulement les politiciens. (APF)

Ressources pour une université

Ontario - Les Franco-Ontariens disposent déjà de plusieurs ressources nécessaires à la mise sur pied d'une université francophone. Selon une étude commandée par l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), il y a plus de 10 000 Franco-Ontariens dans les six universités bilingues et ce chiffre pourrait atteindre 20 000 avec les étudiants à temps partiel. Il y a aussi plus de 500 enseignants francophones. Côté financement, 72 millions$ auraient été consacrés pour les services en français dans ces universités en 1987-88. Cette somme dépassait largement les dépenses totales d'exploitation de cinq universités ontariennes en 1988-89. (APF).

L'Alzheimer

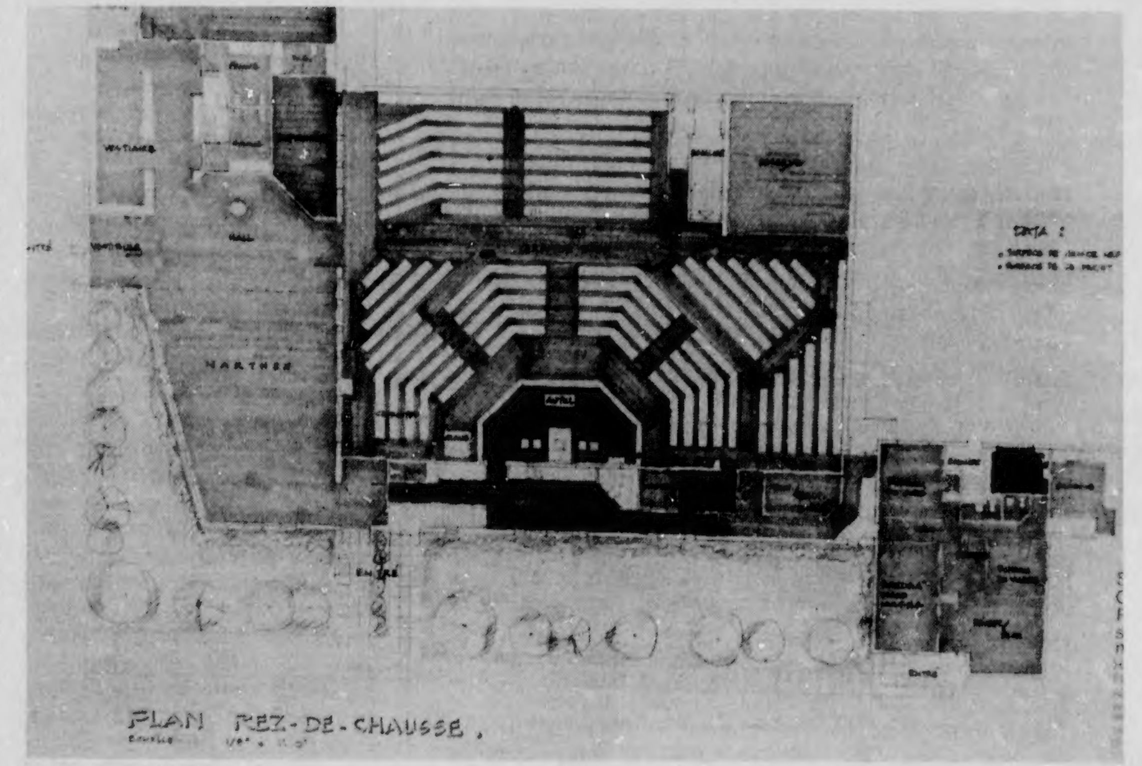
Manitoba - Plus de 15 000 personnes souffrent présentement de la maladie d'Alzheimer. Le mois de janvier est consacré à cette maladie qui affecte surtout la mémoire, la personnalité et même la famille des aînés de plus de 65 ans.

ACTUEL

Saints-Martyrs-Canadiens demeurera l'unique paroisse du quartier

Une campagne de 750 000$ est lancée pour agrandir l'église

L'église des Saints-Martyrs-Canadiens est trop petite pour les 700 familles qui la fréquentent. Le Comité de construction de la paroisse du parc Windsor a produit la maquette d'une église agrandie et le comité de prélèvement de fonds a lancé une campagne de financement de 750 000$.



Un dessin de la future église des Saints-Martyrs-Canadiens.

La paroisse compte sur ses réserves et sur les profits de vente d'un terrain pour recueillir les premiers 200 000$. «Si le monde contribue comme on leur a demandé, explique Léo Charrière, le président du prélèvement, on pourra construire dans deux ans.»

Le comité de prélèvement a proposé que chaque adulte de la paroisse contribue 187,50$ par année sur deux ans. «Ça revient à 50 cents par jour», souligne Léo Charrière. L'objectif: 550 000$.

Selon Léo Charrière, les officiers de la paroisse étaient préoccupés du contexte économique difficile. «On aurait pu attendre que les choses se placent. Mais l'économie du Manitoba est stable. On ne va pas construire tant qu'on n'aura pas les fonds. S'il fallait attendre un peu, c'est pas un problème. On pourrait emprunter vers la fin, pour un maximum de 100 000$, si on ne peut pas faire autrement.»


photo: Jean-Pierre Dubé

L'abbé Jean-Louis Rocan: une tradition.

La paroisse continue à grandir, contrairement à bien d'autres. «On a tout le quartier sud-est, soutient le curé Jean-Louis Rocan. Bien des gens qui déménagent dans ce coin-ci sont déjà dans le territoire de la paroisse. Au lieu de construire une autre église plus au sud, on a choisi d'agrandir celle-ci. C'est mieux d'avoir une grande communauté que deux.»

«On va garder le style architectural de l'église. On va construire un narthex sur le côté pour une salle de rencontre, précise Jean-Louis Rocan. Il y aura des nouveaux fonds baptismaux à l'entrée de l'église.» On compte augmenter le nombre de sièges, aménager une salle genre pouponnière pour «les jeunes couples qui veulent se retirer si un enfant est bruyant.»

On va changer l'autel de place. «La disposition des bancs ne favorise pas tellement la participation des gens. Avec la rallonge, les paroissiens seront tous plus près du sanctuaire.»

«Il y a des petits services essentiels que l'on n'a pas, comme des toilettes au rez-de-chaussée.»

La nouvelle rallonge comptera également une salle d'accueil. «Si on veut causer avant et après les célébrations, il n'y a pas de place. Dans cette paroisse, on semble vouloir garder cette tradition, explique le curé en riant. L'été, ça va bien à l'extérieur, mais l'hiver, c'est pas tellement agréable.»

Jean-Pierre DUBÉ

Alfred Monnin nommé à l'Ordre du Canada

L'ex-juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba, Alfred Monnin, a reçu un beau cadeau de Noël.

Le résidant de Saint-Boniface a appris qu'il sera décoré du collier de l'Officier, le deuxième grade de l'Ordre du Canada, lors d'une cérémonie qui se tiendra à Ottawa le 17 avril prochain.

«C'est un hommage et un plaisir. Je pense que c'est en remerciement pour les services rendus. Mais ce n'est pas plus grave que ça.»

La plupart des Canadiens nommés à l'Ordre du Canada reçoivent le titre de Membre. «Ce n'est pas tout le monde qui reçoit le titre d'Officier et c'est encore plus vrai pour les juges. C'est seulement à la retraite.»

Un autre juge qui sera honoré est l'ancien juge en chef de la Cour suprême, Brian Dickson, qui recevra la plus haute distinction, soit le titre de Compagnon.

En plus du collier de tissu auquel pendra une médaille, Alfred Monnin recevra une épinglette et un parchemin lors d'une réception à Rideau Hall, la résidence du Gouverneur général.


Alfred Monnin. photo: La Liberté



Il aura aussi le droit d'ajouter les initiales O.C. au bout de son nom, bien qu'il n'ait pas l'intention de s'en prévaloir.

Parmi les autres Franco-Manitobains qui ont déjà reçu l'Ordre du Canada, on compte Roland Couture (1981) et Pauline Boutal (1973).

L'Ordre du Canada a été créé en 1967 à l'occasion du centenaire de la Confédération.

Y.C.

ÉDITORIAL

Allons-nous avoir le choix?

Oubliez la récession et les problèmes constitutionnels. La vraie inquiétude en ce début d'année, c'est l'échéance du 15 janvier. C'est la menace d'une guerre. Autant nos petits problèmes personnels ne font habituellement pas le poids devant les problèmes de famine, autant celui de la guerre a une portée plus large que toutes les chicanes canadiennes.

Les avis sont partagés. Les uns disent que c'est une guerre du pétrole. Les autres parlent de l'envahissement d'un pays et des atrocités commises sur ses résidants. Les bons et les méchants ne sont plus aussi clairement définis.

On dira ce qu'on voudra de Bush, il reste que Saddam Hussein n'est pas un modèle de sainteté avec ses armes chimiques et bactériologiques. Il trouvera toujours toutes sortes de raisons pour justifier ses actes: le pétrole, la religion, le diable américain et quoi encore.

Je n'aime pas la guerre et probablement vous non plus. Mais allons-nous avoir le choix? Il y a 50 ans, les pays alliés ont laissé un autre tiran envahir des pays. Jusqu'au moment où ils se sont rendus compte que c'était bien beau négocier et prêcher la paix, lui n'était pas pour arrêter. Si elle n'est pas identique, la situation est toute aussi dangereuse.

Le prospect d'une guerre n'est jamais réjouissant, surtout que notre gouvernement s'aligne continuellement sur celui des Américains. Les cochonneries qui risquent d'arriver aux États-Unis vont nous retomber sur la tête.

Les initiatives pour la paix doivent continuer au-delà de l'échéance. Imaginez, même Khadafi, le président de la Lybie, prétend qu'une guerre ne règlerait pas le problème arabe. Une guerre n'est pas la solution à des problèmes. Elle en crée souvent bien d'autres petits qui restent pour des années à venir. Mais comme dirait l'autre, ce n'est pas en se mettant la tête dans la sable et en brandissant un drapeau blanc que l'adversaire va nécessairement capituler.

La paix a parfois un prix. Nous le saurons bien en attendant la bombe à retardement du 15 janvier. On nous a toujours dit de ne pas tuer notre prochain. Je veux bien, à condition que le prochain ne passe pas son temps à nous menacer!

Le plus tôt sera le mieux

On l'a souvent dit, mais cette fois ça risque d'être vrai: la nouvelle année pourrait être décisive pour l'avenir du territoire géographique au nord des États-Unis. Tous les regards seront encore une fois braqués sur la province, le Québec, qui doit décider de son avenir.

Les jeux ne sont pas encore faits. Le Québec pourrait décider de tout régler rapidement en déclarant sa souveraineté de façon unilatérale, ce qui ferait sûrement l'affaire de bien du monde fatigué de leurs tergiversations constitutionnelles. Toutefois, malgré les nombreux mémoires de la Commission Bélanger-Campeau en faveur de cette option, les choses ne sont jamais aussi claires avec la société distincte.

La récession risque d'inciter les Québécois à utiliser la négociation au maximum. Et c'est de ça qu'il faut s'inquiéter. Un tel processus pourrait paralyser le pays tout entier pour des mois, voire des années. La clé est un référendum avant la fin de l'année, contrairement à l'opinion de certains politiciens fédéraux qui veulent le retarder le plus possible. Ils invoquent que les Québécois pourraient suivre la vague souverainiste des derniers mois.

On ne peut pas non plus réfléchir indéfiniment. La question ne sera jamais totalement vidée. Mais un jour, il faudra s'y attaquer et le plus tôt sera le mieux. Il y a trop de choses qui se discutent présentement à plusieurs niveaux.

Une des raisons de l'échec des accords du lac Meech, c'est ce délai de trois ans qu'on a laissé traîner et tenté de rescaper en vain à la dernière minute. De part et d'autre, on semble espérer que c'est la dernière fois que l'avenir du Canada est lié à celui du Québec. Laisser traîner les choses, c'est courir à la catastrophe. Une vraie, cette fois-là, pour tout le monde.

Yves CHARTRAND

passé / PRÉSENT

Yves Chartrand

Des abonné(e)s nous l'ont écrit

Il y a ceux qui écrivent des lettres à l'éditeur. D'autres nous le disent au téléphone, avec plaisir si c'est positif ou en refusant parfois de s'identifier si c'est négatif. D'autres enfin nous en parlent en personne.

Mais il y a aussi les abonnée(e)s qui ajoutent un court message à leur renouvellement. En voici quelques-uns auxquels nous conserverons l'anonymat. A vous de juger si la critique est valable!

J'en profite pour féliciter toute l'équipe d'hier et d'aujourd'hui. La Liberté, c'est rempli de bonnes lectures provoquant toutes sortes de réactions. J'ai toujours hâte de vous lire, et rire, réfléchir...

Une lectrice de Saint-Malo

Dans le supplément du journal de décembre 1989, vous publiez la photo des églises de différentes paroisses du Manitoba avec un peu d'histoire. Pour St-Georges, vous aviez une photo du Fort en bas de la rivière, pas même fini, seulement le squelette de la bâtisse. Comme si à St-Georges, nous n'avions pas une belle église nous aussi. Plusieurs de nous étaient très désappointés

Une lectrice de Saint-Georges

J'ai été blessée par l'article et les photos parus dans votre journal au sujet des prêtres. Ce n'est que des "allégations". Ne brûlons pas les étapes. La réputation des gens est importante. Espérons qu'on ne verra plus d'articles de ce genre dans La Liberté.

Une lectrice

Je trouve La Liberté de plus en plus intéressante. Bravo!

Une lectrice de Saint-Pierre-Jolys

Mon frère de Winnipeg m'a abonnée à La Liberté il y a quelques années. Chaque année, c'est son cadeau de Noël et je vous assure que pour moi, c'est un réel plaisir de lire votre journal.

Ayant été élevée à Letellier, je peux m'associer à toutes les nouvelles que vous publiez avec beaucoup de goût. Je vous félicite aussi pour le format de votre journal et toutes les photos que vous démontrez chaque semaine.

Une lectrice de Thunder Bay

(La Liberté montre) un esprit de xénophobie à l'endroit de l'Est et du Québec en particulier.

Un lecteur de Saint-Boniface

Voilà, continuez de nous écrire ou de nous le dire, en bien ou en mal!

En ce début d'année, il serait peut-être bon de rappeler à tous nos lecteurs quelques règlements qui touchent La Liberté.

Ils sont pourtant simples et la majorité les suive, mais il y en a toujours quelques-uns qui s'amusent à faire le contraire des autres!

*Heure de tombée des petites annonces: **le lundi à 17 h**. Comme la très grande majorité des gens le font, elles doivent être par écrit et payées d'avance.

*Heure de tombée des annonces commerciales: **le mardi à midi**.

*Heure de tombée des communiqués et des lettres à l'éditeur: le plus tôt est toujours le mieux!

Un communiqué ou une lettre à l'éditeur que vous apportez le lundi ou le mardi a moins de chances de paraître dans le journal de la même semaine que si vous l'apportez le jeudi ou le vendredi avant. N'oubliez pas de mettre votre nom et un numéro de téléphone où on peut vous joindre au besoin.

* Montage du journal: **le mercredi**. Il est donc très difficile de retourner les appels ou de faire des entrevues. Encore moins d'insérer quelque chose dans le journal!

Merci de votre compréhension habituelle et bonne lecture en 1991, malgré la TPS!

LETTRE

Maîtriser son passé, contrôler son avenir!

À l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne, la nouvelle province s'est dotée d'un système confessionnel semblable à celui du Québec. Dans les deux cas, la confessionnalité était presque synonyme à la langue. L'anglais équivalait au protestantisme et le français au catholicisme. Ainsi, les minorités linguistiques dans les deux provinces peuvent parler à juste titre d'autonomie scolaire.

Au Manitoba, cette situation est de courte durée. Les années 1890 et 1916 mettent fin à toute possibilité pour la minorité francophone de contrôler son destin au sein du système officiel de la province. Malgré tout, elle s'en tire relativement bien. Au delà de 50 ans plus tard, les Franco-Manitobains reçoivent le droit d'enseigner dans leur langue maternelle.

Maintenant, un siècle après l'abolition du système confessionnel en 1890, on parle de redonner aux Franco-Manitobains le droit de gérer leurs établissements scolaires. Un Acadien du nom de Gallant préside une commission qui va, espérons-le, proposer un tel système. Ça devrait être la joie totale au sein de la communauté francophone. Mais... j'entends dire que certains directeur généraux, certains directeurs d'école poussent pour avoir un système proportionnel, c'est-à-dire, un système où les francophones ont seulement une partie du pouvoir au sein de la division scolaire.

Pourquoi se limiter à une demi-mesure, quand on peut tout recevoir? Les anglophones du Québec n'accepteraient jamais, mais au grand jamais, le contrôle partiel de leurs institutions. Mais, des gens venus de l'Est, entre autres, proposent une telle solution pour les Franco-Manitobains et certains d'entre nous sont d'accord. Pourquoi? Est-ce qu'on protège sa paroisse, son poste, son école? C'est la campagne contre la ville? D'une part, on déclare qu'on a de meilleures écoles en ville; d'autre part, en campagne, on indique qu'on ne veut pas se faire contrôler par la ville. De toute façon, tout va très bien merci! Pourquoi devrait-on changer?

C'est pourtant clair à mes yeux. Si on m'offrait une «Cadillac» 1991 et que je conduisais une «Lada» 1980, ou même une «Lada» 1991, je n'hésiterais pas à changer même si ma «Lada» n'est pas tombée en panne au cours des trois derniers mois. C'est évident qu'il faille aller de l'avant. Il faut examiner l'ensemble du portait et laisser tomber les attitudes paroissiales. Les anglophones du Québec contrôlent et gèrent leurs écoles et leur système depuis la conquête. J'aimerais penser que les Franco-Manitobains peuvent en faire autant!

Respectueusement

Roch LaVoix
Winnipeg
Le 11 décembre 1990



Des Bérard à la Banque Nationale

La Banque Nationale du Canada a été fière de pouvoir se procurer des dessins originaux de Réal Bérard pour enrichir sa collection d'oeuvres d'art. France LaFrenière et René McMahon, directeurs des succursales Taché et Provencher, se firent aussi un plaisir de faire une contribution à la Bourse Alfred Monnin. Le chèque a été remis au comité national de la levée de fonds du Collège universitaire de Saint-Boniface par l'entremise de Alfred Monnin (deuxième de gauche) et David Dandeneau (à droite).

AVIS PUBLIC

Le Canadien National et les expéditeurs énumérés ci-dessous sont convenus de réduire les taux de transport pour la campagne agricole 1991-1992, conformément à l'alinéa 46 (1)(a) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO). Ces taux sont inférieurs à ceux qui sont publiés en vertu de l'article 43 de ladite loi.

Le présent document constitue l'Avis public émis par le CN pour faire connaître les réductions de taux envisagées, conformément aux dispositions de l'alinéa 46 (1)(c) de la LTGO.

Les expéditeurs ci-après ont présenté une requête à l'Office national des transports, comme le prescrit l'alinéa 46 (1)(b) de la LTGO :

AgPro Grain
Agro Company of Canada Ltd.
Alberta Food Products
Alberta Terminals Ltd.
Alberta Terminals Canola Crushers Limited
Alberta Wheat Pool
Arborfield Dehy Limited
Cargill Limited
Carlea Alfalfa Processors Ltd.
Central Soya of Canada Limited
Continental Grain Company (Canada) Limited
Dominion Malting Limited
Great Northern Grain Terminals Limited
Falher Alfalfa Ltd.
Louis Dreyfus Canada Limited
The Hudson Bay Dehydrators Mutual Limited
Manitoba Pool Elevators
N.M. Paterson & Sons Limited
North East Terminals Limited
Northern Sales Company Limited
Paddle Valley Product Limited
Palliser Grain Company Limited
Parkland Alfalfa Products Limited
Parrish & Heimbecker Limited
Pioneer Grain Company Limited
Prairie Malt (Canada) Limited
Rainbow Alfalfa Farms Limited
Robin Hood Multifoods
Saskatchewan Wheat Pool
Stow Seed Processors Limited
Tisdale Alfalfa Dehy Limited
United Grain Growers Limited
Westcan Malting Ltd.
X-Can Grain Limited

Type de réductions :

Réductions selon le nombre de wagons :
a) 18 wagons — 1,50 $ la tonne
b) 20 wagons — 1,75 $ la tonne
c) 50 wagons — 2,50 $ la tonne
d) 100 wagons — 3,50 $ la tonne

Réductions selon le volume :
a) De 0 à 5 000 tonnes — 0,75 $ la tonne
b) De 5 001 à 10 000 tonnes — 1,50 $ la tonne
c) Plus de 10 000 tonnes — 4,00 $ la tonne

Dispositions particulières

Réductions selon le nombre de wagons

a) Pour chaque lot minimal de wagons, il faut que le chargement se fasse à une seule installation et que la facture soit établie pour un seul expéditeur, d'un seul point d'origine à une seule destination.
b) Tous les wagons doivent être chargés dans les 24 heures précédant la mise en place, sauf si les méthodes d'exploitation des trains du CN ou de la gare en cause nécessitent ou permettent l'application d'un délai de chargement différent. Les wagons doivent être placés dans la rame de façon qu'aucun d'entre eux n'ait à être déplacé au moment du déchargement à destination.
c) Ces réductions s'appliquent aux expéditions, à partir du point d'origine, en wagons-trémies couverts dont le poids brut unitaire est d'au moins 113,398 tonnes, ou 250 000 lb, compte tenu toutefois des dispositions relatives au poids minimal énoncées à l'article 360 du tarif CN/CP W 4310.
d) Pour le déchargement, une période maximale de quatre jours est prévue aux endroits suivants : Neptune Terminals (North Vancouver), Vancouver Wharves Terminal (Vancouver), Fairview Terminal (Prince Rupert) et Valley Camp Limited (Thunder Bay).

Exceptions:

a) Les réductions ne s'appliquent pas aux expéditions à destination d'une voie de transbordement en vue de leur déchargement.
b) Elles ne s'appliquent pas non plus aux installations qui ne peuvent accueillir le lot minimal de wagons.
c) Les détournements ne sont pas autorisés.
d) Aucun privilège de traitement en route n'est accordé

Réductions selon le volume

a) Les réductions s'appliquent en fonction du taux et du tonnage relatifs à chaque point d'origine, pour la campagne agricole 1991/1992. Les clients qui possèdent plus d'une installation à un même point d'origine peuvent utiliser un tonnage global, comme le prévoit le tarif CN/CP W 4310.
b) Ces réductions s'appliquent aux expéditions prenant naissance sur les lignes du CN, où le poids brut unitaire est d'au moins 113,398 tonnes (250 000 lb).
c) Elles sont calculées uniquement en fonction du tonnage excédant, pour chaque installation, la moyenne annuelle des expéditions pour les trois campagnes agricoles précédentes ; le tonnage minimal est fixé à 25 000 tonnes pour la campagne agricole 1991/1992.
d) Elles ne sont valables que pour les expéditions dont le CN assure l'acheminement complet sur ses propres lignes.

Exceptions

a) Les réductions ne s'appliquent pas aux expéditions en wagons citernes.
b) Elles ne s'appliquent pas aux expéditions avec escales de transformation.
c) Elles ne s'appliquent pas aux expéditions qui sont détournées ou réacheminées à destination, et qui ne bénéficient pas des taux prévus par la LTGO.

Dispositions générales

Le total annuel combiné des réductions selon le nombre de wagons et des réductions selon le volume ne dépassera pas, pour une installation donnée, une somme égale à cinq dollars multipliés par le nombre de tonnes faisant l'objet d'une réduction selon le volume.

Produits visés :
Les grains, plantes et autres produits figurant à l'annexe 1 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Points d'origine :
Sont ici visés tous les points desservis par les lignes du CN, comme il est établi dans le tarif CN/CP W 4310.

Destination :

ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE
Armstrong	Ridley
Thunder Bay	Prince Rupert
	Vancouver
	North Vancouver

Date d'entrée en vigueur :
Le 1er août 1991.

Référence tarifaire :
Tarif CN/CP W 4310

Contestation :
Toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'elle sera lésée par la réduction de taux proposés peut, dans les 30 jours suivant la date de l'avis public, demander à la Commission l'autorisation d'en appeler en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*. La demande doit être envoyée à:

Madame Suzanne Clément
Secrétaire
Office national des transports
OTTAWA
K1A 0N9

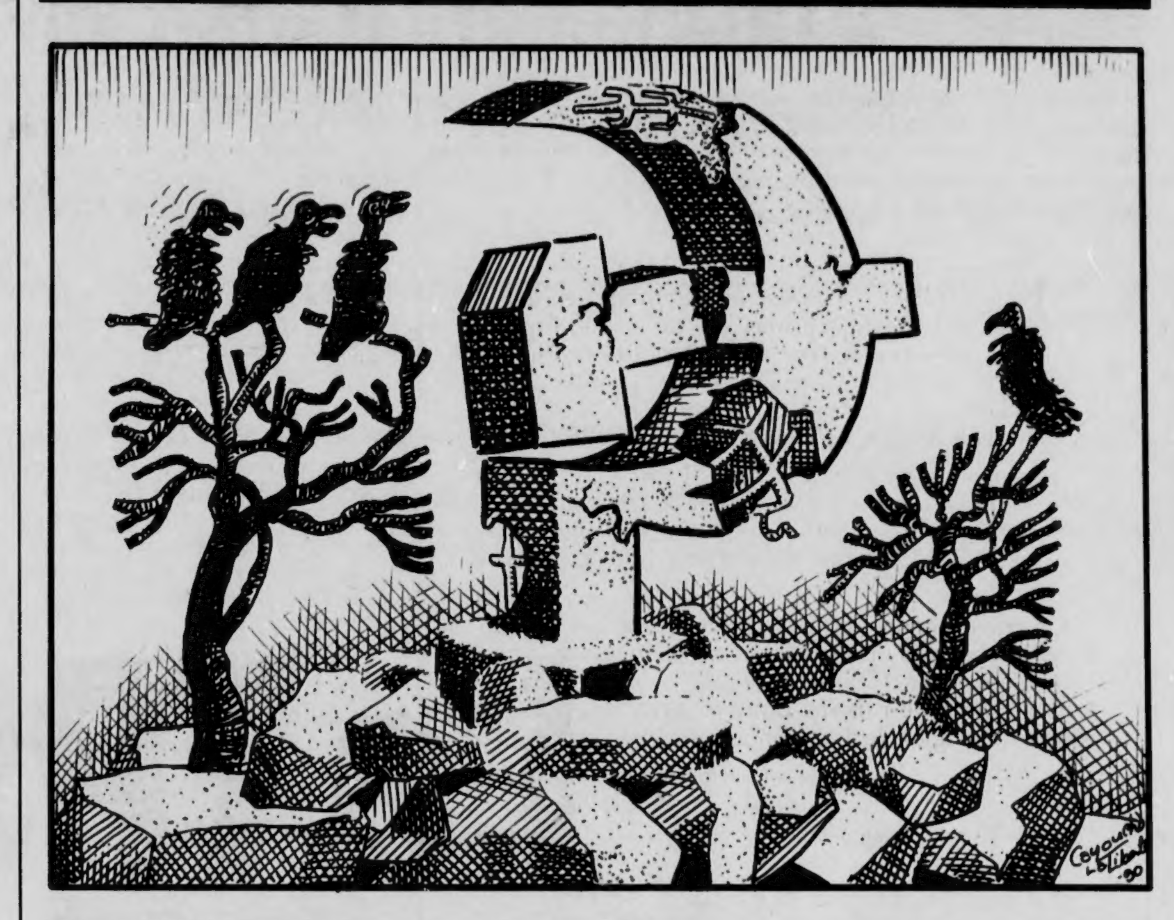
Une copie doit également être envoyée à :

Maître S.A. Cantin
Avocat général
Services juridiques
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
C.P. 8100
MONTRÉAL
H3C 3N4



le CÉRÉALIER NATIONAL

L'année 1990 vue par Cayouche







Contre les coupures à Radio-Canada

Une manifestation sur la Portage

Après l'Est du pays, certaines régions de l'Ouest vont emboîter le pas au mouvement de protestation contre les coupures à Radio-Canada.

Les organisateurs du comité Save our Station attendent plus de 1 000 personnes à une manifestation qui doit se tenir le vendredi 4 janvier à partir de midi devant l'édifice de la Société d'État sur la rue Portage à Winnipeg.

Au nombre des personnes qui prendront la parole, on retrouve la président de la Société franco-manitobaine, Raymond Bisson.

«Il faut sauver ce qui reste de la station. Si on ne manifeste pas, il pourrait y avoir d'autres coupures l'an prochain», indique le réalisateur Roland Lavoie, qui s'attend de se retrouver au chômage d'ici peu.

Les personnes qui perdront leur emploi doivent recevoir leur avis de licenciement au cours de cette même journée.

Toutefois, ceux qui recevront une lettre ne perdront pas nécessairement leur emploi en raison de complications syndicales touchant leur ancienneté. Le phénomène du «bumping» risque de jouer, ajoute Roland Lavoie.

Trois employés permanents de la télévision française perdront leur emploi, a indiqué Gilbert Teffaine de Radio-Canada, de même qu'un certain nombre d'employés temporaires.

La pause... cinéma



Jésus de Montréal

Un film controversé pour les uns, bouleversant pour les autres. Daniel (Lothaire Bluteau) rassemble des comédiens pour jouer une version modernisée de la passion du Christ sur le Mont-Royal à Montréal, au grand désarroi d'un prêtre. La pièce et la vie réelle finissent par se ressembler.

Ce film remarquable a une longue feuille de route: Prix du jury au Festival de Cannes 1989; Prix oecuménique; Mise en nomination aux Oscars 1990; et plusieurs prix Genie 1990. Un film à voir ou à revoir.

À la Manitoba Cinémathèque du 4 au 10 janvier.

Au Revoir Les Enfants

Louis Malle évoque des souvenirs d'enfance dans ce film qui se passe pendant la Deuxième Guerre Mondiale. Le film a déjà été en nomination pour l'Oscar du meilleur film étranger. Du metteur en scène de Lacombe Lucien, Atlantic City et Souffle au coeur, un film sur l'inceste qui est également à l'affiche.

Au cinéma 3 du 11 au 17 janvier

Robichaud

Documentaire de 58 minutes sur le petit Acadien, Louis Robichaud, qui a osé braver le tout-puissant industriel Irving en devenant premier ministre du Nouveau-Brunswick dans les années 60.

Disponible au bureau de l'ONF à Winnipeg.

The Russia House

Une adaptation cinématographique du roman de John Le Carré, le film relate les péripéties d'un éditeur anglais (Sean Connery) que les services secrets britannique et américain font entrer en contact avec un espion russe (Klaus Maria Brandauer) par l'entremise d'une compatriote soviétique (Michelle Pfeiffer). Une histoire d'espionnage qui se termine en histoire d'amour.

Aux cinémas St-Vital et Northstar.

Yves CHARTRAND

(Avec la collaboration du gouvernement du Québec)

Confidences de musiciens classiques

Le blues de l'artiste invité

Même s'ils se sont rencontrés pour la première fois à Winnipeg à la mi-décembre et n'ont pu travailler ensemble que quelques jours seulement (1), Cécile Ousset et Pascal Verrot avaient vraisemblablement beaucoup de choses à se raconter.

Non pas parce qu'ils exercent tous deux la noble profession de musiciens professionnels. Cécile Ousset est pianiste soliste depuis 1980 et Pascal Verrot manie la baguette de chef d'orchestre depuis environ cinq ans.

Pas forcément non plus parce qu'ils partagent les mêmes racines françaises: le soleil méridional de Tarbes pour l'une, la métropole lyonnaise pour l'autre. Ce qui rapproche probablement le plus ces deux artistes, c'est la vie de nomade qu'ils ont librement adoptée en se lançant dans une carrière internationale.



Cécile Ousset, planiste, Pascal Verrot, chef d'orchestre. photo: Laurent Gimenez

Vie brillante, passionnante, exaltante, certes, mais aussi parfois un peu fatigante, comme le confie Cécile Ousset: «Je joue en moyenne une quarantaine de concerts par an. Cette année, il y déjà eu le Japon, la Corée, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre. En janvier, ce sera les États-Unis, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie. C'est absolument dément!»

«Quand j'étais jeune, j'adorais ça. Mais cela me pèse un peu avec l'âge.» Cécile Ousset a la chance d'avoir un mari ingénieur en électronique «qui accepte très bien ces déplacements» et l'accompagne souvent à l'étranger.

Pascal Verrot, lui, a décidé d'embarquer toute sa petite famille outre-atlantique lorsqu'il est devenu assistant du prestigieux Boston Symphony Orchestra en 1986, une fonction qu'il a exercée durant quatre ans.

«Mes enfants? A l'heure qu'il est, ils doivent être à l'école, comme tous les enfants, explique-t-il simplement. Ils ont toujours été habitués à ne pas avoir ma présence quotidienne.»

Pascal Verrot a commencé ses études musicales avec le hautbois et s'est retrouvé avec une baguette entre les mains un peu par hasard. «J'avais 15 ans, on avait besoin d'un chef d'orchestre, et nous n'étions que deux ou trois élèves avancés en solfège. On m'a demandé de diriger l'orchestre. Après ça, tout s'est enchaîné sans que je sois placé devant un choix.»

Un prix de direction au concours Min-On de Tokyo, des talents remarqués par le maestro Seiji Ozawa, et voilà le jeune Lyonnais propulsé dans une carrière internationale qui l'oblige à parcourir le globe pour jouer avec des orchestres qu'il ne connaît généralement pas.

«Quand vous entrez dans la carrière, vous avez un manager qui vous prend et qui cherche à vous vendre comme chef d'orchestre invité. Les orchestres vous invitent si vous avez une bonne revue de presse, un certain succès public, et un bon agent.»

«Je fais une vingtaine de programmes par an et c'est à la limite de l'asphyxie. Vous comprenez, une oeuvre doit se mûrir. Ici, à Winnipeg, nous avons quatre répétitions avant le concert. C'est trop peu. Je reviens de Paris où j'ai eu neuf répétitions.»

«En général, je dirais qu'il est presque plus facile d'être un chef invité qu'un chef titulaire. Le chef qui a son orchestre doit travailler en profondeur, alors que le chef invité peut susciter une réponse immédiate, une magie, une excitation de la part de l'orchestre.»

«Évidemment, tout dépend si l'orchestre a de la personnalité ou s'il n'en a pas. Celui de Winnipeg est très bon. Il a cette aptitude à l'adaptation et les solistes connaissent tout le répertoire».

Laurent GIMENEZ

(1) Cécile Ousset et Pascal Verrot ont présenté deux concerts à la salle du Centenaire les 14 et 15 décembre derniers.

PROVINCE

Une soirée des Rois à l'Union nationale française

Le samedi 12 janvier à 19 h, la salle de l'Union nationale française ouvrira ses portes pour une soirée spéciale à l'occasion de la Fête des rois.

Un invité spécial, Jean-Gabriel Castel, professeur de droit à l'Université York de Toronto, fera d'abord un bref exposé sur les droits des Français vivant à l'étranger. Il répondra par la suite à des questions.

Au son d'un orchestre, les gens pourront ensuite évoluer sur la piste de danse. Après la dégustation de la traditionnelle galette, le roi et la reine seront couronnés.

La soirée est gratuite pour les membres et coûte 5$ pour les non-membres. Il n'y aura pas de vente de billets à l'entrée. Renseignements: 231-1716 ou 237-6561.

Chaque premier week-end du mois

La Cinémathèque projette des films en français

À partir de janvier, la Cinémathèque (100, rue Arthur) programmera la projection de films québécois le premier week-end du mois jusqu'en juin. Il s'agit surtout de films que les Manitobains n'ont pas eu l'occasion de voir en salle.

La Cinémathèque vient de se munir d'un projecteur 35 mm, ce qui lui donne accès à un plus grand nombre de films. C'est pourquoi cette série de films, titrée «Le cinéma caché du Québec», est maintenant possible. «Les meilleurs films canadiens sont souvent faits au Québec, explique Dave Barber, de la Cinémathèque. Mais comme ils sont très mal distribués ici, nous n'avons pas l'occasion de les voir.»

Avec la projection de ces films, la Cinémathèque espère attirer le public francophone de Saint-Boniface et des environs aussi bien que les anglophones. Voici donc la liste des films québécois présentés dans le cadre de cette série:



***Une journée en taxi*, avec Gilles Renaud et Jean Yanne, sera présenté à la Cinémathèque du 1er au 3 mars 1991.**

• Du 4 au 10 janvier 1991, à 20 h: ***Jésus de Montréal***, de Denys Arcand (1989). Un acteur (Lothaire Bluteau) forme une troupe qui monte une pièce d'après la passion du Christ.

• Du 1er au 3 février, à 20 h: ***La ligne de chaleur***, de Hubert Yves Rose (1987). Un père (Gabriel Arcand) et son fils traversent les États-Unis pour rapatrier le corps du grand-père, mort en Floride.

• Du 1er au 3 février, à 21 h 30: ***Hotel Chronicles***, de Léa Pool (1990). Une journée à travers les États-Unis, qui commence à New-York, passe par Washington et se termine à Las Vegas.

• Du 1er au 3 mars, à 20 h: ***Une journée en taxi***, de Robert Ménard (1981). Drame psychologique racontant l'histoire d'un chauffeur de taxi et d'un prisonnier qui, lors d'une journée de sortie, veut se venger de celui qui l'a trahi.

• Du 5 au 7 avril, à 20 h: ***Sonatine***, de Micheline Lanctôt (1983). Ce film, qui a remporté le Lion d'argent à Venise, raconte le désespoir de deux adolescentes qui se suicident dans l'indifférence générale.

• Du 3 au 5 mai, à 20 h: ***Le Jour S***, de Jean-Pierre Lefebvre (1984). Chronique amusée des rapports d'un Québécois de 40 ans (Pierre Curzi) avec, en fait, toujours la même femme (Marie Tifo).

• Du 31 mai au 2 juin, à 20 h: ***Clair obscur***, de Bachar Chbib (1988). L'histoire d'un triangle romantique.

Billets de saison

Les billets coûtent 5 $ (3,50 $ pour les membres). Mais des «billets de saison» sont disponibles pour l'ensemble des sept films, au coût de 18 $. On peut se procurer les billets au guichet de la Cinémathèque (100, rue Arthur) ou au bureau du Winnipeg Film Group, salle 304, immeuble Artspace. Tél.: 942-6795.

Sylviane LANTHIER

Les Rendez-Vous

MUSIQUE

• Le Centre culturel franco-manitobain (340 Boul. Provencher) présente ***David Larocque*** le 8 janvier 1991 dans le cadre des Mârdi Jazz. Artistes invités les 10 et 11 janvier: ***l'École Précieux-Sang***.

CINÉMA

• La Cinémathèque (100, rue Arthur) présente ***Jésus de Montréal*** du 4 au 10 janvier à 20h. Admission générale: 5$, 3,50$ membres.

• Jusqu'au 10 janvier, le Ciné-ma 3 (angle Ellice et Sherbrook) présente ***The Unbelievable Truth*** à 19h30 et ***Wild at Heart*** à 21h05.

ENFANTS

• En janvier, c'est l'été au Manitoba Children's Museum (109 ave. Pacific). Sortez vos chemises, lunettes de soleil et chapeau de paille pour les activités du musée. Les 5 et 6 janvier, on jouera avec du sable et on créera une ***peinture unique avec du sable coloré***. Le musée est ouvert de 9h30 à 17h le samedi et de 11h à 17h le dimanche. Entrée: gratuit pour les membres; 2,25$ enfants; 2,50$ adultes. Renseignements: 957-0005.

EXPOSITION

• Du 10 janvier au 7 février, Le Centre culturel franco-manitobain (340 Provencher) présente deux expositions: ***Tatouyak***, des dessins et sculptures de Denis Savoie (Galerie I) et ***Passage dans la prairie***, des aquarelles et des huiles de Monica Hacault (Galerie II).



Archives La Liberté

David Larocque sera au Foyer du Centre culturel le 8 janvier prochain dans le cadre des Mardi jazz.

LOISIR

• Pendant le temps des fêtes, le Centre Fort Whyte (1961 McCreary Rd) est ***ouvert tous les jours***. Toute la famille est invitée à s'y divertir à l'extérieur et à l'intérieur. Tél.: 895-7001.

RECYCLAGE DES SAPINS

• Jusqu'au 13 janvier, le Centre Fort Whyte (1961 McCreary Rd) ***recueille les arbres de Noël***. Les sapins sont utilisés pour développer l'habitat des poissons au fond des lacs ou pour faire du paillis pour les sentiers de la nature. Tél.: 895-7001.

Sélection recueillie par Sylviane LANTHIER

PROVINCE

La calligraphie, une nouveauté au CCFM

La calligraphie sera une nouveauté offerte aux adultes dans le cadre des ateliers d'arts et métiers au Centre culturel franco-manitobain (CCFM) cet hiver.

Cet art de la belle écriture comprend les techniques de bien former les lettres, la présentation visuelle ainsi que l'interprétation du texte. Le cours sera donné par Nicole Coulson.

Pour une deuxième saison consécutive, les ateliers de poterie seront offerts aux enfants et aux adultes. Pour ce qui est du dessin, le cours est pour les jeunes de 6 à 18 ans.

La date limite des inscriptions pour tous les cours est le 7 janvier. On peut obtenir plus de renseignements auprès de la coordonnatrice des arts visuels, Denise Préfontaine, en composant le 233-8972.

Y.C.

T'es en parenté avec qui, toi?



Je m'appelle Stephan Jacques **Ayotte.** Je suis né le 13 novembre 1989 à Richmond (C.-B.). Mes parents sont Gérald et Francine (Bergeron) Ayotte. J'ai deux soeurs, Chantal et Nicole.

Mes grands-parents sont Jacques et Solange (Charrière) Ayotte de Saint-Boniface, Louis et Louise Bergeron Rey (née Emond) de Winnipeg.

Mon parrain et ma marraine sont George et Charlotte Kaminsky de Winnipeg.

En bref

Ligue Hanover-Taché

Classement
(au 30 décembre 1990)

Division Nord

	G	P	N	Pts
I-d-Chênes	11	3	1	23
Niverville	9	2	1	19
Sainte-Anne	7	5	0	14
Steinbach	3	9	0	6

Division Sud

	G	P	N	Pts
Grunthal	8	2	0	16
Saint-Pierre	7	6	0	14
La Broquerie	4	8	0	8
Saint-Malo	3	8	0	6
Mitchell	1	10	0	2

Meilleurs compteurs

	B	P	T
Robert Rioux (*Saint-Pierre)*	12	31	43
Larry Skoleski (*Niverville)*	22	17	39
Gilles Boulley *(Saint-Pierre)*	11	15	26
Barry Rochon *(Saint-Pierre)*	9	17	26
Scott Cechvala *(Sainte-Anne)*	12	10	22
Marc Nault *(Sainte-Anne)*	9	12	21
Mathew Gosselin *(Saint-Malo)*	9	12	21
Denis Senebald *(Niverville)*	8	13	21
Dave Naaykens (*Ile-d-Chênes)*	5	15	20
Bob Banman *(Mitchell)*	7	12	19
Paul Desorcy *(La Broquerie)*	4	15	19

Matchs de la semaine

Jeudi 27 décembre
Les trois rencontres ont été annulées en raison des mauvaises conditions climatiques. Celle opposant Steinbach à Grunthal a été reprise le 29 décembre avec un pointage final de 14-0 en faveur de Grunthal.

Vendredi 28 décembre
Ile-des-Chênes a de nouveau perdu, cette fois 5-3 à Sainte-Anne dans une joute très rude. Trois joueurs de chaque équipe ont été expulsés de la rencontre.

Dimanche 6 janvier
Saint-Anne et Saint-Pierre, les finalistes de l'an dernier, s'affrontent pour la première fois de l'année à Saint-Pierre.

Mercredi 9 janvier
Saint-Malo à La Broquerie dans une bataille pour la troisième place de la Division Sud.

Ligue South Eastern

Jeudi 27 décembre
La joute des Hawks de Notre-Dame-de-Lourdes a été annulée en raison du mauvais temps.

Samedi 29 décembre
Les Hawks ont commencé la joute à Altona avec seulement cinq patineurs. Malgré l'arrivée de trois autres en deuxième période, ils ont subi une raclée de 11-1.

Prochains matchs
Notre-Dame-de-Lourdes recevra Altona le 10 janvier, Morris le 13 et Portage le 19.

SPORT

Un autre mauvais début de saison

Les Habs manquent de cohésion

Les Habs de La Broquerie connaissent un autre mauvais début de saison dans la Ligue Hanover-Taché. A mi-chemin du calendrier régulier, ils n'ont remporté que quatre victoires.

Ils ont également perdu leurs trois derniers matchs, dont les deux derniers contre leurs grands rivaux de la division Sud, Grunthal et Saint-Pierre-Jolys.

Bernard Désorcy, l'entraîneur depuis l'an dernier, n'est pourtant pas inquiet. Car l'an passé, les Habs ont dépassé pour la première fois depuis des années la première ronde des éliminatoires, malgré une fiche de sept victoires et 19 défaites en saison régulière.

Les Habs sont présentement en troisième position, loin derrière Grunthal et Saint-Pierre, et tout juste devant Saint-Malo. «On est encore capable de finir en première place», lance le garagiste de La Broquerie. «Et Saint-Malo, on ne peut pas dire qu'ils vont finir où ils sont là. Je les vois deuxième ou troisième.»

Mais Bernard Désorcy sait que son équipe pourrait aller mieux. «Il faut être un peu plus agressif, un peu plus sérieux. Avant les parties et entre les périodes, il y a une bonne atmosphère. Mais sur la glace, les joueurs ne jouent pas ensemble. Il y a un manque de cohésion. Peut-être qu'entre les périodes, on devrait parler plus de hockey. Peut-être que je connais trop les joueurs, que j'essaie trop comme entraîneur.»



photo: Yves Chartrand

L'entraîneur Bernard Désorcy et le gérant Claude Vielfaure sont heureux de pouvoir compter sur l'appui du Club sportif de La Broquerie pour couvrir certaines dépenses des Habs.

Quelques exemples de la défaite de 6-1 contre Saint-Pierre, le 29 décembre, suffisent pour démontrer le manque de cohésion. Les Habs ont raté une occasion en or en deuxième période lors d'un avantage numérique de deux joueurs pendant 1:42. Puis, quelques minutes plus tard, deux Habs se sont échappés seuls. Le premier a tenté une passe que le deuxième a raté!

«Une série de victoires ferait du bien au moral de l'équipe. On en gagne une, puis on en perd une ou deux. Mais les séries éliminatoires, c'est une autre saison. Moi, je fais juste regarder en avant, pas en arrière», ajoute Bernard Désorcy.

Le gérant de l'équipe, Claude Vielfaure, qui s'est occupé de l'équipement au cours des quatre dernières années, pense lui aussi que ça ne fait pas une grosse différence où l'équipe finit. «C'est dans les éliminatoires que ça compte.»

Les autres équipes se sont renforcies, mais il ne croit pas que ce soit une raison. «Côté talent, c'est probablement une des meilleures équipes de La Broquerie dans les derniers cinq ans. Le problème, c'est qu'on ne fait pas nos buts quand on en a besoin.»

Il souligne que Niverville gagne, mais qu'il n'y a pas d'atmosphère. «Nous, on a eu du fun et on va recommencer à la prochaine partie!»

Yves Chartrand



photo: Yves Chartrand

Après 2 1/2 ans à Selkirk, Denis Tétrault prêtera dorénavant mainforte à la défensive des Habs de La Broquerie.

Le retour de Denis Tétrault

Du renfort à la défensive

Malgré la présence du gardien Philippe Grégoire, les Habs de La Broquerie sont peut-être un peu faibles à la défensive, croit leur gérant Claude Vielfaure.

Le retour de Denis Tétrault pourrait aider à solutionner ce problème. Il a joué sa première partie le 29 décembre contre Saint-Pierre-Jolys. «J'aime jouer l'homme, finir de le mettre en échec.»

Denis Tétrault en était à sa troisième année avec l'équipe junior de Selkirk. «Je suis vendeur à Winnipeg et c'était devenu trop exigeant d'aller revirer à Dauphin pour une partie. Les dirigeants de l'équipe ont compris ma situation, même s'ils ne voulaient pas que je m'en aille.»

Le natif de La Broquerie trouve déjà le hockey de la Hanover-Taché différent. «C'est un peu plus chippy avec les bâtons dans les airs.»

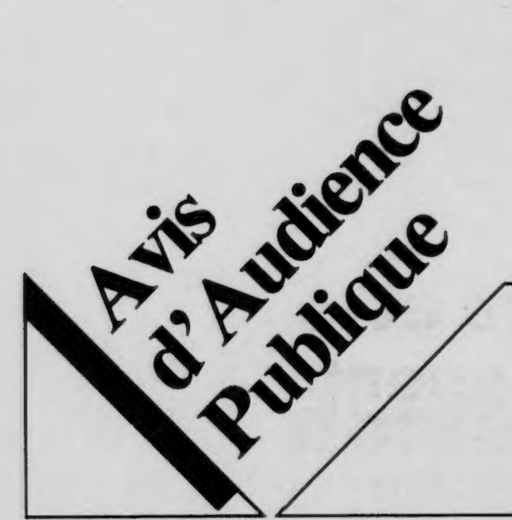
Il avait joué quelques parties à l'âge de 15 ans et retrouve une bonne atmosphère au sein de l'équipe des Habs, malgré leur fiche perdante.

«C'est certain qu'on va se mettre ensemble comme une équipe. Il y a beaucoup de talent. Mais ça dépend de l'attitude.»

Après trois défaites contre eux cette saison, Denis Tétrault croient que les Habs devront regarder les Canadiens de Saint-Pierre comme une équipe.

«Robert Rioux les préoccupe beaucoup. C'est vrai que c'est un bon joueur. Tout le jeu est dirigé vers lui.»

Yves Chartrand



Avis de demande et d'audience publique

Requérant: **ICG Utilities (Manitoba) Ltd.**

Audience : La Régie tiendra une audience publique se rapportant à la demande de ICG Utilities (Manitoba) Ltd. concernant l'assiette des tarifs, le taux de rendement et les tarifs, à l'Hôtel Holiday Inn South, au 1330, rue Pembina, à Winnipeg, au Manitoba, laquelle débutera le jeudi 7 février 1991 à 9h et se poursuivra selon les besoins.

Le contexte de la demande : Dans la première instance, la Société avait présenté une première demande à la Régie en vue d'obtenir l'approbation de l'augmentation «provisoire remboursable» et sans avis des tarifs, touchant à toutes les catégories de consommateurs, pour que ces nouveaux tarifs prennent effet à compter du premier janvier 1991 tel qu'autorisé par l'Ordonnance de la Régie portant le n° 143/90. Toute Ordonnance ainsi obtenue serait sujet à être confirmée par une deuxième Ordonnance de la Régie suite à l'étude de la demande à une date ultérieure (probablement en octobre ou novembre 1991).

Cette demande fut rejetée par l'Ordonnance de la Régie portant le n° 178/90.

La portée de l'audience: L'Ordonnance de la Régie portant le n° 178/90 rendue le 17 décembre 1990 prévoit la portée de cette audience publique et établit l'horaire fixé pour l'étude de la demande de la Société.

La Régie exige que la Société démontre un besoin et une urgence financier en établissant un cas **prima facia** pour ensuite pouvoir considérer la demande de l'assiette de tarif, «provisoire remboursable», qui aurait un effet rétroactif à compter du premier janvier 1991.

Cette Ordonnance est disponible au bureau de la Régie. Les intéressés sont priés d'obtenir une copie de cette Ordonnance.

Impact: La Société cherche à obtenir une augmentation dans les tarifs relatifs à la consommation de gaz à compter du premier janvier 1991. Les conséquences seront une augmentation approximative de 5,3% au niveau des factures de consommateurs résidentiels (7,3% à Brandon) et une augmentation approximative de 0,3% au niveau des factures provenant de petits commerces.

À noter: Alors que ces augmentations ont calculées à partir de données disponibles à date, l'augmentation finale pourrait être plus élevée que prévue dans la demande. Des ajustements pour des facteurs tels que la rétroactivité, la diminution du coût de gaz pour les mois de novembre et décembre, les dépenses pour les créances irrécouvrables de 1990 et d'autre revenu non prévu résulteront dans une augmentation au niveau du revenu requis par la Société. Ces augmentations ne comprendront pas les effets de la TPS, taxe qui n'a pas d'effet au niveau du revenu requis par la Société.

Les détails de la demande: ICG Utilities (Manitoba) Ltd. a présenté une demande en vue d'obtenir ce qui suit:

1. Une Ordonnance définitive de la Régie autorisant l'augmentation à compter du premier janvier 1991 des tarifs à être chargés par la Société pour la vente du gaz et pour les services de transport du gaz.

2. Une Ordonnance définitive de la Régie autorisant la création d'un compte à versements échelonnés en ce qui concerne les comptes irrécouvrables; le retardement de toutes variances au niveau des comptes irrécouvrables à partir de la somme de base de 6,1 millions $ et le recouvrement l'année suivante de cette variance différée par la Société.

3. Le besoin en revenu et coût de services seraient établis en fonction de la moyenne annuelle calculée pour l'année de référence de 1990 et en utilisant des données de 8 mois actuels et 4 mois projetés ainsi que des frais connus et mesurables. Cette demande est conforme aux anciennes demandes ainsi qu'avec l'Ordonnance de la Régie portant le n° 133/90 à l'exception de ce qui suit:

(a) La Société propose d'utiliser la structure capitale pour l'année de référence 1990, c'est-à-dire approximativement 62% dettes et 38% fonds propres;

(b) Les changements suivants concernant le prix du gaz (basés sur la moyenne annuelle de volumes normalisés pour l'année 1990) sont inclus dans les besoins en revenu de la Société:

i) une augmentation approximative de 3,3 millions de $ au niveau des péages transcanadiennes à compter du premier janvier 1991;

ii) une réduction approximative de 1,2 million de $ au niveau des coûts maximums de la Société;

iii) une réduction approximative de 4,6 millions de $ au niveau des coûts d'alimentation de gaz telle que prévue dans son contrat avec Western Gas Marketing Limited.

(c) Relativement aux tarifs proposés pour le premier janvier 1991, la Société propose plusieurs annexes dont:

i) une annexe prévoyant le remboursement d'environ 1,6 million de $ aux consommateurs provenant de la réduction au niveau des coûts de l'alimentation de gaz pour les mois de novembre et décembre de 1990, réparti sur une période de 12 mois débutant le premier janvier 1991;

ii) une annexe prévoyant la collection d'environ 3,2 millions de $ des consommateurs provenant de l'augmentation des comptes irrécouvrables de l'année 1990 (qui ne sont pas déjà prévus dans les tarifs de la Société) réparti sur une période de 12 mois qui débutera le premier janvier 1991.

4. La somme annuelle calculée pour le déficit en revenu de la Société compte 9,2 millions de $ (après impôts) et représente une augmentation d'environ 3,6% en revenu.

5. Relativement à cette demande, la Société préparera et déposera une étude des répartitions des coûts pour toutes catégories de consommateurs.

Interventions: L'on peut obtenir de plus amples renseignements concernant la demande, l'étude de répartition des coûts et la restructuration proposée des tarifs ainsi que la liste des renseignements au bureau de la Société ICG située au 440, avenue St. Mary, pièce 660, à Winnipeg, au Manitoba R3C 3T7, et l'on peut avoir accès à ces documents pour examen seulement au bureau de la Régie des services publics, situé au 280, rue Smith, à Winnipeg, au Manitoba R3C 1K2. Les intéressés qui désirent obtenir copie de ces documents peuvent s'adresser à l'avocat de la Société ICG, Maître J. David Brett, vice-président et secrétaire des affaires juridiques, au 444, avenue St. Mary, 5e étage, à Winnipeg, au Manitoba R3C 3T3, (204) 934-3808.

Toutes les personnes physiques ou morales qui désirent intervenir à l'égard de la demande décrite ci-dessus, participer à l'interrogatoire des témoins, fournir de la preuve ou présenter des observations, sont invitées à aviser le soussigné de leur intention en ce sens en déposant auprès de la Régie une formule d'incription d'intervenant dûment remplie (formule disponible au bureau de la Régie) au plus tard le 9 janvier 1991. Il n'y aura pas de conférence au préalable.

Pour aider les personnes qui ne connaissent pas le déroulement de l'audience publique et les divers modes de participation à celle-ci , la Régie a préparé des dépliants intitulés «Le déroulement de l'instance» et «Le processus de régulation — Questions et réponses». L'on peut se procurer des exemplaires de ces dépliants en se présentant en personne au bureau de la Régie ou en les commandant par téléphone au numéro 945-2638.

Dépens des intervenants: L'Ordonnance 163/87 rendue par la Régie le 12 novembre 1987 prévoit, entre autres, l'octroi possible des dépens aux intervenants et les principes directeurs s'y rapportant. Toute personne qui considère la possibilité de demander les dépens devrait prendre connaissance de cette Ordonnance.

Fait le 18 décembre 1990.

D. deGraff
Le secrétaire par interim
de la Régie des services publics

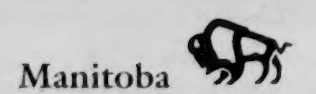


L'accès à la salle d'audience en fauteuil roulant est possible



Cinq jours d'avis requis.

2e étage
280, rue Smith
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1K2



AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feu JEAN BERNARD VINCENT, de la ville de Winnipeg, de la province du Manitoba, retiré.

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude du soussigné, au 25 - 185, boulevard Provencher, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G4, le ou avant le **12 février 1991.**

FAIT à Winnipeg, au Manitoba, ce 28e jour de décembre 1990.

F. R. AVANTHAY
Procureur de la succession

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feue ADRIENNE TRUDEAU, du village d'Île-des-Chênes, de la province du Manitoba, veuve.

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude du soussigné, au 25 - 185, boulevard Provencher, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G4, le ou avant le **12 février 1991.**

FAIT à Winnipeg, au Manitoba, ce 28e jour de décembre 1990.

F. R. AVANTHAY
Procureur de la succession

La Division scolaire de Saint-Boniface no 4

recherche

un(e) enseignant(e)

à temps plein (1,0) au collège Béliveau (immersion).

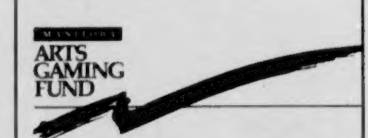
Tâches: éducation physique au secondaire (0.4), mathé (0,4) et sciences (0,2) 9e année.

Date d'emtrée en fonctions: le 8 janvier 1991

On vous demande de prendre contact avec:

Denis Robert, directeur
Collège Béliveau
296, chemin Speers
Winnipeg (Manitoba)
R2J 1M7

Tél.: 255-3205
ou à domicile: 1-883-2433



PROGRAMME B

Subventions à des projets

D'ARTS COMMUNAUTAIRES ET À DES PROJETS D'ORGANISATIONS ARTISTIQUES AMATEURS

le 1er février 1991

Pour de plus amples renseignements communiquez avec le

Fonds manitobain de financement des arts par les jeux de hasard
93, avenue Lombard, pièce 525
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3B1
No. de téléphone 945-1447

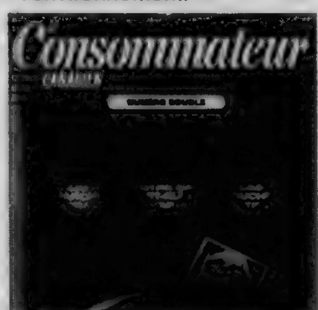
Ce programme du Conseil des arts du Manitoba est financé par la Fondation manitobaine des loteries

Feu vert

De bonnes résolutions

Parmi vos bonnes résolutions pour la nouvelle année, pourquoi ne pas vous engager à surveiller attentivement les produits que vous achetez, pour faire les choix les plus écologiques?

Facile à dire, moins facile à faire? Il est en effet difficile de s'y retrouver dans la jungle des produits qui se prétendent meilleurs pour l'environnement.



Pour vous aider à faire des choix éclairés, le numéro double 7-8 (été 1990) du magazine Le Consommateur canadien (1) propose un dossier qui aide à évaluer les produits. Pour apprendre à lire entre les lignes des étiquettes!

S. L.

(1) Des exemplaire du magazine sont disponibles à la bibliothèque de Saint-Boniface. Il est également possible de commander par la poste un article d'un numéro ou un numéro complet. Renseignements: bureau de L'Association des consommateurs canadiens au Manitoba, (204) 452-2572.

SOCIÉTÉ

Le développement durable

Pour que l'économiste et l'écologiste se comprennent

Peter Kilburn est président-directeur général du tout nouvel Institut international du développement durable (IIDD) établi à Winnipeg. Créé par le gouvernement fédéral et celui du Manitoba, l'IIDD est un organisme indépendant, à but non lucratif, qui veut promouvoir le concept du développement durable.

Jusqu'à présent, on s'est surtout demandé comment nettoyer la saleté générée par les industries. Avec le développement durable, un terme employé pour la première fois en 1988, l'objectif est plutôt de ne pas créer de saleté pendant la production. «Le développement durable oblige à revoir le processus de production complet, explique Peter Kilburn. Ça amène à créer de nouvelles technologies, de nouveaux savoirs, de nouveaux partages.» Et une approche plus respectueuse de l'environnement.

C'est que la situation devient urgente. Pluies acides, réchauffement de la planète, détérioration de la couche d'ozone, pollution, marées noires et autres catastrophes écologiques: la Terre subit les durs contrecoups d'un développement économique plutôt sauvage.



photo: Laurent Gimenez

Peter Kilburn, PDG de l'Institut international du développement durable: «Avec notre mandat et notre budget, nous ne transformerons pas l'économie du Manitoba, mais Winnipeg sera identifiée comme un endroit où se fait ce genre de travail.»

Le développement durable, lui, prend en compte les besoins économiques sans oublier le contexte environnemental. «Donc on procède sur les deux fronts, on est plus complet que le développement économique classique», soutient Peter Kilburn.

«Pendant la révolution industrielle et scientifique, on a approfondi nos connaissances en divisant les domaines.» Il y a eu de moins en moins de liens entre la chimie, la biologie et la physique, par exemple. «Et on a fait la même chose dans l'industrie: on a développé sans s'occuper du reste.

«On a créé des instruments économiques impressionnants sans tenir compte des effets. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, le développement industriel a profité à 25 % de l'humanité mais a détruit l'environnement. Que se passerait-il si les 75 % qui restent voulaient se développer comme ils en ont le droit, en utilisant les mêmes procédés? Ce serait un désastre. Le développement durable constitue un début de réponse à cette problématique.»

Pour le moment, le développement durable n'est encore qu'un objectif. Reste en effet à savoir comment le réaliser. Mais cet objectif «mobilise toute une nouvelle science. Nous devons faire travailler ensemble les disciplines: chimie, biologie, économie, génie et philosophie!»

L'avenir de la planète est aussi «la responsabilité du monde entier. Prenons la question de l'énergie et du réchauffement de la planète. On sait que les émissions de gaz carbonique ont un effet cumulatif dans l'atmosphère. Actuellement, environ le quart de la population en est responsable. Mais que se passerait-il si la Chine utilisait le charbon dont elle dispose? On y trouve les plus grandes ressources au monde, et c'est un charbon très polluant. Si la Chine utilisait ce charbon comme source d'énergie, et elle en a le droit, les résultats sur la planète seraient catastrophiques.»

Quand la pollution générée dans une partie du monde se répercute sur l'ensemble de la planète, les différents États n'ont plus le choix: ils doivent coopérer. «Le développement ne signifie pas la même chose partout. Ça veut dire croissance dans les pays du tiers monde. Dans les pays industrialisés, ca signifie qualité accrue.»

Par exemple, pour que la croissance des pays en développement puisse être assurée, une commission internationale recommandait en 1988 que soient réduites de 50 % les émissions de gaz carbonique provenant des pays industrialisés. Cela permettrait aux autres d'augmenter les leurs de 30 %, tout en n'aggravant pas trop le réchauffement de la planète.

L'avenir de la terre commande qu'on change rapidement nos façons de produire et de consommer et nos attitudes envers les ressources naturelles. Bref, «il va falloir transformer l'économique. On ne sait pas encore trouver un prix à l'air propre. Dans l'industrie du papier, par exemple, le coût du papier ne tient pas compte des dommages causés à l'eau, à l'air, à l'environnement. Quel est le prix quand on affecte l'écosystème? Il y a une révolution à faire pour que l'économiste et l'écologiste se comprennent.»

Sylviane LANTHIER

25 millions sur cinq ans

Le 19 mars 1990, les gouvernements du Canada et du Manitoba annonçaient la création de l'Institut international du développement durable et le choix de Winnipeg comme siège social. Le mandat de l'IIDD est large: favoriser et effectuer des recherches sur le développement durable, encourager et établir des programmes d'éducation, favoriser les échanges d'information entre les pays, aider les collectivités à évaluer leurs besoins en matière de données, de compétences, etc.

L'Institut commence donc ses activités avec un mandat très large. Lors d'une première réunion des membres du conseil d'administration en septembre dernier, deux programmes de recherches ont été définis. Un programme horizontal, où des sujets de recherche seront étudiés en assurant un lien entre les disciplines pour obtenir une vision plus globale du problème. Puis un programme plus vertical, où on travaillera de façon plus classique en approfondissant une question précise. Deux ou trois sujets de recherche pourraient être étudiés dans ce programme.

L'Institut dispose d'un budget de départ de 25 millions de $ répartis sur cinq ans. «On achète beaucoup de cerveaux et d'intelligence avec cette somme», souligne Peter Kilburn. Les trois quarts du montant proviennent du gouvernement fédéral et le reste du Manitoba.

Une fois les cinq dernières années écoulées, l'Institut vivra des subventions qui lui seront accordées et devra éventuellement trouver d'autres moyens de financer ses activités, par exemple la vente de services, de données, etc.

S. L.



Environnement Canada — Environment Canada
Service canadien des parcs — Canadian Parks Service

INTERPRÈTES DU LIEU HISTORIQUE

Postes bilingues (Emplois d'été)

Les demandes d'emploi pour les postes bilingues d'interprètes au lieu historique national Lower Fort Garry seront acceptées jusqu'au 18 janvier 1991. Les termes des postes entrent en vigueur à partir du 6 mai jusqu'au 2 septembre 1991.

Le(la) candidat(e) doit posséder les qualités suivantes:

- une expérience et, le cas échéant, une formation en présentation de renseignements de vive voix à l'intention de groupes;
- un niveau de compétence acceptable en anglais et en français. Le(la) candidat(e) sera testé(e) afin d'évaluer sa capacité.

Toutes demandes d'emploi doivent être soumises **avant le 18 janvier 1991** sur le formulaire PSC 3000 de la Fonction publique du Canada, disponible à tout Centre d'emploi.

Veuillez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante:

Centre d'emploi
237, avenue Manitoba
Case postale 7000
Selkirk (Manitoba)
R1A 2M8

Compétition bilingue n° 91-DOE-PKS-PRA-OC-563202

Pour de plus amples renseignements veuillez composer le 983-6341 et demander le service d'accueil.

Canada



Pluri-elles (Manitoba) Inc.

est à la recherche
de douze stagiaires pour le projet de formation

Évolution

un programme de dix mois qui s'adresse
aux femmes qui désirent réintégrer le marché du travail.
Le programme débutera **le 28 janvier 1991.**

Ce projet s'adresse aux femmes qui:

- possèdent un bon français parlé et écrit
- ont terminé une 10e année ou l'équivalent
- peuvent dactylographier un minimum de 15 mots/minutes
- sont en chômage ou travaillent à temps partiel (moins que 25h/semaine)
- désirent recevoir une formation en travail de bureau

Pour plus d'information, communiquer avec **Christine** au bureau de Pluri-elles au **233-1735.**

Date limite pour inscription: 14 janvier 1991.

LE DISTRICT SCOLAIRE N° 43
(Coquitlam)

ENSEIGNANT(E)S DU COURS D'IMMERSION FRANÇAISE M-12

Nous sollicitons des candidatures pour les postes d'enseignants du cours d'immersion française, de la maternelle à la 12e année, pour l'année scolaire 1991-1992.

Compétences recherchées:

Formation pertinente en enseignement et/ou de l'expérience, aisance du français, connaissances pratiques de l'anglais, admissibilité au certificat d'enseignant de la C.-B.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae accompagné de documents d'appui d'ici **le 18 janvier 1991 au plus tard** au:

Services du personnel
DISTRICT SCOLAIRE N° 43
(Coquitlam)
550, rue Poirier
Coquitlam (C.-B.,)
V3J 6A7

Nous allons tenir les entrevues à Winnipeg au cours du mois de février; nous communiquerons avec les candidats choisis pour faire les arrangements.

Les candidats reçus seront tenus de signer un formulaire de décharge afin de permettre l'étude de tout casier judiciaire préalablement à la confirmation de leur embauche.



est à la recherche d'une personne pour combler le poste de
conseiller (ère) en développement coopératif

Tâches:

- participe à l'élaboration et à la mise en action des politiques du Conseil de la coopération du Manitoba, concernant le développement du mouvement coopératif francophone au Manitoba.

- est responsable de la mise en application des projets de promotion du mouvement coopératif franco-manitobain à tous les paliers (jeunesse, institutions coopératives et caisses populaires).

- coordonne un comité de développement économique et provincial.

- identifie des secteurs et voit au développement de nouvelles coopératives.

Exigences:

- un degré universitaire dans une discipline connexe ou une expérience pertinente.

- une bonne connaissance des deux langues officielles du Canada et du milieu franco-manitobain.

- l'initiative et un sens développé du travail d'équipe.

- un intérêt particulier au secteur coopératif et au développement économique de la communauté francophone.

Rémunération:

Selon les qualifications et l'expérience.

Entrée en fonctions:

Le plus tôt possible.

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature en envoyant son curriculum vitae en indiquant "Personnel et confidentiel" au:

Directeur général
Conseil de la coopération du Manitoba
Case postale 68
200-605, rue Des Meurons
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

Tél.: 233-1560

Conseil national de l'énergie

Avis d'une audience publique et protection de l'environnement

Dartmouth Power Associates Limited Partnership
et son agent Brymore Energy Ltd.

Demande pour l'obtention d'un permis à long terme pour l'exportation de gaz naturel du Canada

Le Bureau du conseil national de l'énergie (The Board), procédera à une audience publique concernant une demande pour l'obtention d'un permis d'après la section 117 du «National Energy Board Act».

La demande est pour l'obtention d'un permis autorisant l'exportation de 400,9 10^3 m^3 (14,152 MMcfd) par jour de gaz naturel du Canada, pour une période de vingt ans, commençant le 1er novembre 1992. La quantité de gaz à être exportés sera utilisée pour l'opération d'une nouvelle centrale, produisant de l'énergie électrique opérant indépendamment à Dartmouth au Massachusetts. NOVA Corporation de l'Alberta a signifié son approbation de transporter le gaz à l'intéreiur des limites de la province de l'Alberta au point d'accès qui est situé tout près de Empress en Alberta. Le transport pour l'exportation du gaz sera effectué par TransCanada Pipe Lines à partir des frontières de l'Alberta pour se rendre tout près de Iroquois en Ontario.

L'audience aura lieu à Ottawa en Ontario, au Conseil national de l'énergie situé au 473, rue Albert, à la salle d'audience du 9e étage et débutera à 8h30, heure locale, le mardi 19 février 1991.

L'audience sera ouverte au public et sera tenue afin de recevoir les témoignages et les avis de personnes intéressées à cette demande. À l'audience, le conseil utilisera le système de «procédure de plaintes» établie en juillet 1987, **Raisons sur les décisions déterminant la façon de reviser les procédures concernant les surplus de gaz naturel. (*Reasons for Decision in the Matter of a Review of Natural Gas Surplus Determination Procedures*).** Cette procédure permet aux usagers canadiens de gaz naturel de s'objecter à l'exportation proposée se fondant sur le fait qu'ils ne peuvent obtenir de rations de gaz additionelles sous les conditions du contrat, incluant le prix, semblable à ceux fournis dans la proposition d'exportation.

Le conseil a aussi décidé que la considération sera conforme à (Environmental Assessment and Review Process Guidelines Order), guides et directives à suivre pour l'évaluation de l'environnement, et de la possibilité d'impact sur l'environnement relié au projet, et de l'impact social directement relié à l'impact sur l'environnement, sera inclus et fera partie de ce procédé.

Quiconque désire intervenir à cette audience devra déposer une intervention par écrit au secrétaire du conseil et remettre une copie au demandeur aux adresses suivantes:

Dartmouth Power Associates Limited Partnership
a/s Energy Management Inc.
8 Newberry Street
Boston, Massachusetts, U.S.A. 02116

Attn.: M. James Gordon, président
Tél.: (617) 267-3451
Fax: (617) 267-3091

et à

Brymore Energy Ltd.
1550, 333, 11e avenue s.-o.
Calgary (Alberta)
T2R 1L9

Attn.: M. D. Gerard Black, vice-prés. projets spéciaux
Tél.: (403) 269-6464
Fax: (403) 237-5222

et le plaidoyeur pour le demandeur:

Ballem McDill MacInnes Eden
4000, 150, 6e avenue s.-o.
Calgary (Alberta)
T2P 3Y7

Attn.: M. Donald C. Edie
Tél.: (403) 292-9819
Fax: (403) 233-8979
ou (403) 269-5153

Le demandeur fournira une copie de sa demande à chaque personne qui interviendra.

La date limite pour réception des interventions écrites est le vendredi 4 janvier 1991. Par la suite, le secrétaire fera la distribution de la liste des intervenants.

Quiconque désire ne faire que des commentaires concernant la demande devra faire parvenir ses commentaires par lettre au secrétaire du conseil et faire parvenir une copie au demandeur aux adresses ci-haut mentionnées le lundi 28 janvier 1991.

La date limite pour réception des commentaires écrits concernant l'évaluation initial du conseil sur la possibilité d'impact sur l'environnement et les impacts sociaux directement reliés à ce projet est le mardi 15 janvier 1991.

L'information concernant les procédures pour cette audience (numéro d'ordre d'audience GH-9-90) ou le texte revisé (NEB Rules of Practice and Procedure) gouvernant tout autre audience, peut être obtenue en français ou en anglais en écrivant au secrétaire ou en composant le (613) 998-7204

Marie Tobin, secrétaire
Conseil national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0E5

Télex.: 0533791
Fax: (613) 990-7900

Commission des licences

Une réunion de la Commission des licences aura lieu le lundi 4 mars 1991 à 13h au siège de la Société des alcools, situé au 1555 Buffalo Place, à Winnipeg (Manitoba).

Toute personne désirant intervenir lors de cette réunion doit présenter une demande officielle, accompagnée des documents mentionnés dans la Loi sur la réglementation des alcools et ses règlements.

Les demandes doivent parvenir à la Secrétaire générale de la commission, au siège de la Société des alcools, le vendredi 25 janvier 1991 au plus tard.

La Commission des licences tiendra sa réunion annuelle pour étudier les demandes de renouvellement de licences à la même date, c'est-à-dire le lundi 4 mars 1991, à partir de 15h, au bureau central de la Société des alcools.

Irene A. Hamilton
Secrétaire

Le Festival du Voyageur Inc.

est à la recherche d'un(e)

gérant(e) de salle

Poste temporaire/plein temps — janvier - avril

Responsabilités:

- participer au recrutement, à la formation et à la motivation du personnel à temps partiel
- coordonner les horaires du personnel pour les bingos ainsi que les locations de salle et les productions du Rendez-Vous
- implanter les contrôles administratifs et fonctionnels tels qu'établis par le Festival du Voyageur Inc.
- assurer la gérance et la coordination des soirées de bingo.

Exigences:

- bonne connaissance des langues française et anglaise
- aptitudes à gérer l'argent comptant
- capacité de travailler en équipe et avec le public
- connaissance de la tenue de livre.

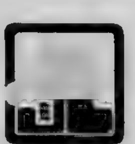
Informations additionnelles:

- le poste comprend une certaine flexibilité dans les heures de bureau à l'exception du mercredi (16h à 23h), du jeudi (16h à 23h) et du dimanche (11h à 16h30).

Entrée en fonctions: janvier 1991.

Rémunération: à déterminer selon les qualifications.

S'il vous plaît, faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 14 janvier 1991** à:



Normand Gousseau
Gérant du Rendez-Vous
a/s Festival du Voyageur Inc.
768, avenue Taché
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2C4

Offre d'emploi

La Fédération des femmes canadiennes-françaises Saskatchewan — Région nord

est à la recherche d'une

coordonnatrice

Exigences:

- expérience en développement communautaire
- bonne connaissance de la problématique des femmes en milieu minoritaire
- grande disponibilité (être prête à travailler les soirs et les fins de semaine)
- habiletés en relations humaines
- expérience et habileté à travailler avec des bénévoles et en équipe
- démontrer de solides qualités de leadership
- bilingue: français/anglais
- habileté à gérer des ressources financières
- capacité d'analyse et de planification.

Des connaissances dans les domaines suivants seraient un atout:

- traitement de texte
- connaissance de la réalité fransaskoise

Salaire: à négocier selon expérience et compétences

Entrée en fonctions: dès que possible

Envoyez votre curriculum vitae **avant le 25 janvier 1991** à:

Alice Cullen, présidente
F.F.C.F. — région nord
1915, 2e avenue ouest
Prince Albert (Saskatchewan)
S6V 5C1

Télécopieur: (306) 953-7570

Pour renseignements: (306) 763-6510 (résidence)
953-7541 (bureau)

Nécrologies

JOSEPH LANCELOT

Paisiblement au Foyer Notre-Dame de Notre-Dame-de-Lourdes le mercredi 26 décembre 1990 est décédé à l'âge de 95 ans Monsieur Joseph Lancelot de Notre-Dame-de-Lourdes.

Joseph est né le 9 avril 1895 à Melrand au Morbihan en France et il est venu au Canada en 1912. Il était un ancien combattant de la Première Guerre mondiale.

Il laisse dans le deuil deux fils : Gérald et son épouse Doreen de Kelowna (C.-B.) et Marcel de Saint-Boniface; son gendre Aimé Fougeray de Notre-Dame-de-Lourdes; six petits-enfants et deux arrière-petits-enfants. Il était précédé dans la mort par son épouse Marie (née Guegan) en 1976; par deux filles : Cécile en 1922 et Angèle en 1973; et par son fils Henri en 1962.

Le service a eu lieu en l'église de Notre-Dame-de-Lourdes le samedi 29 décembre. Le visionnement à 13 h 30 a été suivi de la messe de la Résurrection à 14 h. M. l'abbé Marcel Toupin était le célébrant. L'inhumation a eu lieu au cimetière de la paroisse.

Les porteurs étaient Joseph Lancelot, fils, Paul Le Hingrat, Louis et Pierre Lemoing, Clément Le Moullec et Aimé Badiou.

La direction de funérailles avait été confiée au salon mortuaire Adam's de Notre-Dame-de-Lourdes.



AURORE COURCELLES
(née Fontaine)

Le lundi 24 décembre 1990, au Centre des sciences de la santé à Winnipeg au Manitoba, est décédée à l'âge de 63 ans Aurore Courcelles, épouse bien-aimée de Camille, de Saint-Malo au Manitoba.

Les prières ont été récitées le vendredi 28 décembre à 14 h en l'église de Saint-Malo, suivies de la messe de la Résurrection à 14 h 30. M. l'abbé Joseph Choiselat était le célébrant. L'inhumation a eu lieu au cimetière de la paroisse.

Outre son époux Camille, Madame Courcelles laisse dans le deuil sa fille Janet Legault; trois petits-enfants : Ryan, Kyle et Kevin; un neveu spécial Roger Fontaine; cinq sœurs : Marie-Anna Pinsonneault de Winnipeg, Alice Gosselin de Phœnix en Arizona, Berthe Forest de Winnipeg, Angéline Wall de Vancouver (C.-B.), Hélène Forest de Saint-Malo; quatre frères : Armand de Vancouver (C.-B.), Denis de Saint-Malo, Paul et Norbert tous deux de Winnipeg. Elle était précédée dans la mort par ses parents Alfred et Éléonard Fontaine, par son frère Amédé et par sa sœur Florence.

La direction des funérailles avait été confiée à la chapelle mortuaire Saint-Pierre (Lœwen), téléphone 1-326-1351.

CRTC — Avis public — Canada

Avis public CRTC 1990-112 — **Critères applicables aux marchés radiophoniques** — Le CRTC a publié sa nouvelle politique simplifiée en matière de radio MF devant entrer en vigueur le 1er septembre 1991 (Avis public CRTC 1990-111), et dans un avis public distinct, le Conseil propose des critères spécifiques pour juger de la capacité d'un marché de soutenir l'ajout de nouvelles stations de radio. L'avis portant sur les critères applicables aux marchés radiophoniques, le CRTC lance un appel d'observations au sujet des nouvelles procédures qu'il entend utiliser dans le cadre de l'attribution de licences d'exploitation de nouvelles stations de radio MA et MF. L'avis comprend des propositions concernant: a) les critères que les requérantes éventuelles et d'autres doivent utiliser pour déterminer si un marché peut soutenir une nouvelle station; b) la publication annuelle de données à jour sur la rentabilité de la station et la croissance des recettes radiophoniques dans divers marchés; et, c) une étude de marché indépendante que le CRTC commande lorsqu'il reçoit des demandes complètes d'exploitation de nouvelles stations de radio. Le Conseil invite le public à se prononcer sur le processus proposé et sur les critères devant être utilisés dans son étude de marché ainsi que sur le genre d'information devant être publiée. Il l'invite également à se pencher sur les éléments qui devraient être inclus dans les études de marché qui accompagnent les demandes avant qu'elles soient jugées satisfaisantes et complètes. Il veut s'assurer que les études de marché soumises par des requérantes concurrentes sont exhaustives et qu'elles lui fournissent un cadre satisfaisant à des fins d'analyse et de comparaison. La date limite du dépôt des observations a été fixée au **1er mars 1991**. La demande et les renseignements sur le processus d'intervention, reproduits sur bandes sonores, sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.); et les bureaux régionaux du C.R.T.C. Édifice Kensington, 275, avenue Portage, Winnipeg (Man.) R3B 2B3. Les interventions écrites, sur bande sonore ou dans toute autre forme, doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le **1er mars 1991.** Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997-1328 ou 997-1027, ou les Services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313, Fax: (819) 994-0218, ou le bureau régional de Winnipeg (204) 983-6306.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



L'ASSOCIATION DES FRANCOPHONES DE NANAIMO

Offre d'emploi

Position: Direction générale

L'Association des francophones de Nanaimo est à la recherche d'une personne responsable, motivée, dynamique, ayant de l'initiative, pour assumer la direction d'une association socio-culturelle à but non-lucratif. La personne qualifiée aura à superviser et à travailler avec des employés rémunérés et des bénévoles.

Exigences:
Français/anglais parlés et écrits.
Expérience et/ou éducation en gestion et en développement communautaire.
Connaissance de la francophonie hors Québec.

Responsabilités:

Administration:
- Comptabilité.
- Supervision des employés.
- Gérance d'un centre communautaire.

Développement communautaire:
- Recherche de fonds.
- Coordination de programmes gouvernementaux.
- Relations publiques.
- Coordination et formation des bénévoles.

Animation:
- Formation et support du conseil d'administration.
- Formation et support pour Franco-Jeune.

Lieu: Nanaimo (C.-B.)

Salaire: à discuter.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 18 janvier 1991** à:

Lynn St-Louis, présidente
905, rue Hécate
Nanaimo (C.-B.)
V9R 4K7

Téléphone: (604) 754-5732
Fax: (604) 754-7499

La Division scolaire de Norwood no 8

est à la recherche

d'une auxiliaire

à mi-temps.

Faire parvenir votre demande avant **le 10 janvier 1991**, à:

Mme Charlotte Kaminsky
École H.L. Softley
52, avenue Birchdale
Winnipeg (Manitoba)
R2H 1R9

Télé-horaire de la fin de semaine

Samedi 5 janvier

- 7h00 Télé-M **Ma petite pouliche**
- 7h30 CBWFT **Samedi jeunes**; Télé-M **G.I. Joe**
- 7h35 CBWFT **Gabby et les petits malins**
- 8h00 CBWFT **La sagesse des gnomes**; Télé-M **Transformeurs**
- 8h30 CBWFT **Touftoufs et Polluards**; Télé-M **G.I. Joe**
- 9h00 CBWFT **Le livre de la jungle**; Télé-M **La croisière s'amuse**
- 9h30 CBWFT **La bande à Picsou**
- 10h00 CBWFT **Rahan**; Télé-M **Flash Varicelle**
- 10h30 CBWFT **Les enquêtes de sans atout**; Télé-M **Magazine Montréal**
- 11h00 CBWFT **Ineminimagimo**; Télé-M **Ciné week-end: Gandhi**
- 12h00 CBWFT **Cinéma: Opération beurre de pinottes**
- 12h12 TV-5 **L'Euroflash**
- 12h15 TV-5 **Les héros du samedi**
- 13h15 TV-5 **C'est la vie**
- 14h00 CBWFT **L'univers des sports**
- 14h15 TV-5 **Temps présent**
- 15h00 Télé-M **Bugs Bunny**
- 15h15 TV-5 **Ramdam**
- 15h30 CBWFT **Découverte**; Télé-M **Faits pour s'entendre**
- 15h45 TV-5 **Journal télévisé de A2**
- 16h00 CBWFT **La bande des six**; Télé-M **Alf**
- 16h30 Télé-M **Batman**; TV-5 **Voyage en Nunavik**
- 17h00 CBWFT **Le téléjournal**; Télé-M **Le TVA, édition week-end**; TV-5 **Le temps de vivre**
- 17h10 CBWFT **Virages**
- 17h30 Télé-M **Le décompte vidéo star**
- 17h50 TV-5 **L'Euromag**
- 18h00 CBWFT **Samedi P.M.**; Télé-M **Claire Lamarche**; TV-5 **Journal télévisé de la S.S.R.**
- 18h30 TV-5 **Thalassa**
- 19h00 CBWFT **Hockey: Les Canadiens de Montréal affrontent les Nordiques de Québec.**; Télé-M **Cinéma: Au revoir, M. Chips**
- 19h30 TV-5 **L'Euroflash**
- 19h33 TV-5 **Stars 90**
- 21h05 TV-5 **Jeune cinéma**
- 21h30 CBWFT **Le téléjournal**
- 21h50 CBWFT **Les nouvelles du sport**
- 22h00 Télé-M **Le TVA, édition réseau**
- 22h05 CBWFT **Télé-sélection: Coupable d'innocence**
- 22h20 Télé-M **Les sports**
- 22h30 Télé-M **Ciné-Lune: Tueurs de flics**
- 22h40 TV-5 **Journal télévisé de A2**
- 23h25 TV-5 **Stars 90**
- 1h00 Télé-M **Ciné-Lune: Le doux parfum de la mort**; TV-5 **Jeune cinéma**
- 2h30 TV-5 **Radio France internationale**

Dimanche 6 janvier

- 7h00 Télé-M **Vision mondiale**
- 7h30 CBWFT **Déclic**
- 7h35 CBWFT **Misha**
- 8h00 CBWFT **La famille Calinours**; Télé-M **Le monde à venir**
- 8h30 CBWFT **Les mystérieuses cités d'or**; Télé-M **Punkie**
- 9h00 CBWFT **Tic et Tac, les rangers du risque**; Télé-M **Justice pour tous**
- 9h30 CBWFT **La bande à Ovide**; Télé-M **Sans détour**
- 9h45 CBWFT **Parcelles de soleil**
- 10h00 CBWFT **Le jour du Seigneur: Messe célébrée en la paroisse Saint-Thomas, à Memramcook au Nouveau-Brunswick, par Gaston Ouellet, ptre.**; Télé-M **En toute amitié**
- 10h30 Télé-M **La vie des gens riches et célèbres**
- 11h00 CBWFT **Aujourd'hui dimanche**; Télé-M **Ciné week-end: La flambeuse**
- 12h00 CBWFT **Visions du monde**
- 12h12 TV-5 **L'Euroflash**
- 12h15 TV-5 **Flash Varicelle**
- 12h45 TV-5 **Le petit journal**
- 13h00 CBWFT **Convergence**; Télé-M **Ciné week-end: Joyeuses Pâques**
- 13h15 TV-5 **Scully rencontre**
- 13h30 CBWFT **Les matinées du dimanche**
- 13h45 TV-5 **Caractères**
- 14h30 CBWFT **Les matinées du dimanche**
- 15h00 Télé-M **Bugs Bunny**
- 15h15 TV-5 **Trente millions d'amis**
- 15h30 CBWFT **Propos et confidences**; Télé-M **Batman**
- 15h45 TV-5 **Journal télévisé de A2**
- 16h00 CBWFT **Second regard**; Télé-M **Le décompte vidéo star**
- 16h30 Télé-M **Nature enjeu**; TV-5 **Génies en herbe international**
- 17h00 CBWFT **La semaine verte**; Télé-M **Le TVA, édition week-end**; TV-5 **L'école des fans**
- 17h30 Télé-M **Rira bien**
- 17h50 TV-5 **L'Euromag**
- 18h00 CBWFT **Le téléjournal**; Télé-M **Hockey: Les Canadiens de Montréal affrontent les Pingouins de Pittsburg.**; TV-5 **Journal télévisé de la R.T.B.F.**
- 18h10 CBWFT **Découverte**
- 18h30 TV-5 **7 sur 7**
- 19h00 CBWFT **Star d'un soir**
- 19h30 TV-5 **L'Euroflash**
- 19h33 TV-5 **Caractères**
- 20h00 CBWFT **Les beaux dimanches**
- 20h50 TV-5 **Cinérama**
- 21h00 Télé-M **1990**
- 21h45 TV-5 **Sentiers du monde**
- 22h00 CBWFT **Le téléjournal**; Télé-M **Le TVA, édition réseau**
- 22h20 CBWFT **Scully rencontre**; Télé-M **Les sports**
- 22h30 Télé-M **Vision mondiale**
- 22h45 TV-5 **Journal télévisé de A2**
- 23h00 CBWFT **Les nouvelles du sport**
- 23h15 CBWFT **Ciné-club: Hommage à Jean Renoir: Boudu sauvé des eaux**
- 23h30 TV-5 **Caractères**
- 0h45 TV-5 **Cinérama**
- 1h40 TV-5 **Sentiers du monde**
- 2h45 TV-5 **Radio France internationale**

Du lundi au vendredi

CBWFT: 3/10 Télé-M: 28/20 TV-5: 14 *(est de la Rouge)* **/ 22** *(ouest de la Rouge)*

Lundi 7 janvier

- 7h00 Télé-M **Mongrain de sel**
- 7h30 CBWFT **Première édition**
- 8h00 CBWFT **Alice au pays des merveilles**; Télé-M **Gilles Lapointe M.D.**
- 8h30 CBWFT **Passe-Partout**
- 8h45 Télé-M **Des mots pour le dire**
- 9h00 CBWFT **Les anges du matin**
- 9h30 Télé-M **Aimer**
- 10h00 CBWFT **La cuisine des anges**; Télé-M **Santa Barbara**
- 10h15 CBWFT **Ineminimagimo**
- 10h30 CBWFT **Babar**; Télé-M **Dynastie**
- 11h00 CBWFT **Le p'tit Champlain**; Télé-M **Le TVA, édition Montréal**
- 11h25 Télé-M **Attention c'est «show»**
- 11h30 CBWFT **Maritimes en direct**
- 12h00 CBWFT **L'édition magazine**
- 12h30 CBWFT **Les démons du midi**; Télé-M **Cinéma: Mort suspecte**
- 13h30 CBWFT **L'heure G**
- 14h12 TV-5 **L'Euroflash**
- 14h15 TV-5 **Paroles ontariennes**
- 14h30 CBWFT **Dallas**; Télé-M **Claire Lamarche**
- 14h45 TV-5 **Science en images**
- 15h15 TV-5 **Journal télévisé de TF1**
- 15h30 Télé-M **De bonne humeur**
- 16h00 CBWFT **Kim et Clip**; TV-5 **Montagne**
- 16h30 CBWFT **Bêtes pas bêtes**; Télé-M **Fais-moi un dessin**; TV-5 **Regards de femme**
- 17h00 CBWFT **Les détecteurs de mensonges**; Télé-M **Le TVA, édition Montréal**; TV-5 **Des chiffres et des lettres**
- 17h20 TV-5 **Clin d'oeil**
- 17h30 CBWFT **Génies en herbe**; Télé-M **Charivari**; TV-5 **Quand c'est bon, il n'y a pas meilleur!**
- 17h45 TV-5 **L'Euromag**
- 18h00 CBWFT **Ce soir Manitoba**; Télé-M **Entre chien et loup**; TV-5 **Journal télévisé de FR3**
- 18h30 CBWFT **Plus**; TV-5 **Téléobjectif: À la bonne votre**
- 19h00 CBWFT **La course Europe-Asie**; Télé-M **Les héritiers du rêve**
- 19h30 TV-5 **L'Euroflash**
- 19h33 TV-5 **Comédie d'un soir**
- 20h00 CBWFT **Un signe de feu**; Télé-M **L'or du temps**
- 21h00 CBWFT **Le téléjournal**; Télé-M **Ad lib**
- 21h25 CBWFT **Le point**
- 21h35 TV-5 **Viva**
- 21h55 CBWFT **La météo**
- 22h00 CBWFT **Les nouvelles du sport**; Télé-M **Le TVA, édition réseau**
- 22h05 CBWFT **Dallas**
- 22h27 Télé-M **Météo**
- 22h30 Télé-M **Les sports**; TV-5 **Journal télévisé de TF1**
- 22h50 Télé-M **Mongrain de sel**
- 23h05 CBWFT **L'heure G**
- 23h15 TV-5 **Comédie d'un soir**
- 0h05 CBWFT **Cinéma: Haute société**
- 1h20 TV-5 **Viva**
- 2h10 TV-5 **Radio France internationale**

Mardi 8 janvier

- 7h00 Télé-M **Mongrain de sel**
- 7h30 CBWFT **Première édition**
- 8h00 CBWFT **Alice au pays des merveilles**; Télé-M **Gilles Lapointe M.D.**
- 8h30 CBWFT **Passe-Partout**
- 8h45 Télé-M **Des mots pour le dire**
- 9h00 CBWFT **Les anges du matin**
- 9h30 Télé-M **Aimer**
- 10h00 CBWFT **La cuisine des anges**; Télé-M **Santa Barbara**
- 10h15 CBWFT **Ineminimagimo**
- 10h30 CBWFT **Babar**; Télé-M **Dynastie**
- 11h00 CBWFT **Le p'tit Champlain**; Télé-M **Le TVA, édition Montréal**
- 11h25 Télé-M **Attention c'est «show»**
- 11h30 CBWFT **Manigances**
- 12h00 CBWFT **L'édition magazine**
- 12h30 CBWFT **Les démons du midi**; Télé-M **Cinéma: La geisha blonde**
- 13h30 CBWFT **L'heure G**
- 14h12 TV-5 **L'Euroflash**
- 14h15 TV-5 **Transitions**
- 14h30 CBWFT **Dallas**; Télé-M **Claire Lamarche**
- 14h45 TV-5 **Québec inc.**
- 15h15 TV-5 **Journal télévisé de TF1**
- 15h30 CBWFT **Les Schtroumpfs**; Télé-M **De bonne humeur**
- 16h00 CBWFT **Kim et Clip**; TV-5 **Télétourisme**
- 16h30 CBWFT **Au jeu**; Télé-M **Fais-moi un dessin**; TV-5 **Regards de femme**
- 17h00 CBWFT **Les détecteurs de mensonges**; Télé-M **Le TVA, édition Montréal**; TV-5 **Des chiffres et des lettres**
- 17h20 TV-5 **Clin d'oeil**
- 17h30 CBWFT **Manigances**; Télé-M **Charivari**; TV-5 **Quand c'est bon, il n'y a pas meilleur!**
- 17h45 TV-5 **L'Euromag**
- 18h00 CBWFT **Ce soir Manitoba**; Télé-M **Chop-suey**; TV-5 **Journal télévisé de FR3**
- 18h30 CBWFT **Plus**; Télé-M **Chambres en ville**; TV-5 **Envoyé spécial**
- 19h00 CBWFT **La cour en direct**
- 19h30 CBWFT **Super sans plomb**; Télé-M **La vie des gens riches et célèbres**; TV-5 **L'Euroflash**
- 19h33 TV-5 **Tous à la une**
- 20h00 CBWFT **Cormoran**; Télé-M **Le match de la vie**
- 21h00 CBWFT **Le téléjournal**; Télé-M **Ad lib**
- 21h10 TV-5 **Faut pas rêver**
- 21h25 CBWFT **Le point**
- 21h55 CBWFT **La météo**
- 22h00 CBWFT **Les nouvelles du sport**; Télé-M **Le TVA, édition réseau**
- 22h05 CBWFT **Metropolis**; TV-5 **Carabine**
- 22h27 Télé-M **Météo**
- 22h30 Télé-M **Les sports**; TV-5 **Journal télévisé de TF1**
- 22h50 Télé-M **Mongrain de sel**
- 23h05 CBWFT **L'heure G**
- 23h15 TV-5 **Tous à la une**
- 0h05 CBWFT **Cinéma: Les désaxés**
- 0h50 TV-5 **Faut pas rêver**
- 1h45 TV-5 **Carabine**
- 2h10 TV-5 **Radio France internationale**

Mercredi 9 janvier

- 7h00 Télé-M **Mongrain de sel**
- 7h30 CBWFT **Première édition**
- 8h00 CBWFT **Alice au pays des merveilles**; Télé-M **Gilles Lapointe M.D.**
- 8h30 CBWFT **Passe-Partout**
- 8h45 Télé-M **Des mots pour le dire**
- 9h00 CBWFT **Les anges du matin**
- 9h30 Télé-M **Aimer**
- 10h00 CBWFT **La cuisine des anges**; Télé-M **Santa Barbara**
- 10h15 CBWFT **Ineminimagimo**
- 10h30 CBWFT **Babar**; Télé-M **Dynastie**
- 11h00 CBWFT **Le p'tit Champlain**; Télé-M **Le TVA, édition Montréal**
- 11h25 Télé-M **Attention c'est «show»**
- 11h30 CBWFT **Musicolore**
- 12h00 CBWFT **L'édition magazine**
- 12h30 CBWFT **Les démons du midi**; Télé-M **Cinéma: Banco**
- 13h30 CBWFT **L'heure G**
- 14h12 TV-5 **L'Euroflash**
- 14h15 TV-5 **Gros méchant show: La grosse méchante passion**
- 14h30 CBWFT **Le temps de vivre**; Télé-M **Claire Lamarche**
- 15h15 TV-5 **Journal télévisé de TF1**
- 15h30 CBWFT **Les Schtroumpfs**; Télé-M **De bonne humeur**
- 16h00 CBWFT **Kim et Clip**; TV-5 **Sans détour**
- 16h30 CBWFT **Zorro**; Télé-M **Fais-moi un dessin**; TV-5 **Regards de femme**
- 17h00 CBWFT **Les détecteurs de mensonges**; Télé-M **Le TVA, édition Montréal**; TV-5 **Des chiffres et des lettres**
- 17h20 TV-5 **Clin d'oeil**
- 17h30 CBWFT **Il était une fois l'homme**; Télé-M **Charivari**; TV-5 **Quand c'est bon, il n'y a pas meilleur!**
- 17h45 TV-5 **L'Euromag**
- 18h00 CBWFT **Ce soir Manitoba**; Télé-M **L'heure juste**; TV-5 **Journal télévisé de FR3**
- 18h30 CBWFT **Plus**; Télé-M **Hockey: Les Canadiens de Montréal affrontent les Islanders de New York**; TV-5 **Temps présent**
- 19h00 CBWFT **Les années coup de coeur**
- 19h30 CBWFT **Comment ça va?**; TV-5 **L'Euroflash**
- 19h33 TV-5 **Petit écran grand roman**
- 20h00 CBWFT **Jamais deux sans toi**
- 21h00 CBWFT **Le téléjournal**; TV-5 **Les francofolies de Montréal**
- 21h16 Télé-M **L'après-match**
- 21h25 CBWFT **Le point**
- 21h30 TV-5 **L'oeil en coulisses**
- 21h55 CBWFT **La météo**
- 22h00 CBWFT **Les nouvelles du sport**; Télé-M **Le TVA, édition réseau**
- 22h05 CBWFT **Enjeux**
- 22h27 Télé-M **Météo**
- 22h30 Télé-M **Les sports**; TV-5 **Journal télévisé de TF1**
- 22h50 Télé-M **Mongrain de sel**
- 23h05 CBWFT **L'heure G**
- 23h15 TV-5 **Petit écran grand roman**
- 0h05 CBWFT **Cinéma: Le phare du bout du monde**
- 0h40 TV-5 **Les francofolies de Montréal**
- 1h10 TV-5 **L'oeil en coulisses**
- 2h10 TV-5 **Radio France internationale**

Jeudi 10 janvier

7h00 Télé-M Mongrain de sel
7h30 CBWFT Première édition
8h00 CBWFT Alice au pays des merveilles
Télé-M Gilles Lapointe M.D.
8h30 CBWFT Passe-Partout
8h45 Télé-M Des mots pour le dire
9h00 CBWFT Les anges du matin
9h30 Télé-M Aimer
10h00 CBWFT La cuisine des anges
Télé-M Santa Barbara
10h15 CBWFT Iniminimagimo
10h30 CBWFT Babar
Télé-M Dynastie
11h00 CBWFT Le p'tit Champlain
Télé-M Le TVA, édition Montréal
11h25 Télé-M Attention c'est «show»
11h30 CBWFT Monstres et merveilles
12h00 CBWFT L'édition magazine
12h30 CBWFT Les démons du midi
Télé-M Cinéma: Passeport signalé
13h30 CBWFT L'heure G
14h12 TV-5 L'Euroflash
14h15 TV-5 Une journée avec...
14h30 CBWFT D'une série à l'autre: La Mafia (2e de 7)
Télé-M Claire Lamarche
14h45 TV-5 Le journal de l'histoire
15h15 TV-5 Journal télévisé de TF1
15h30 CBWFT Les Schtroumpfs
Télé-M De bonne humeur
16h00 CBWFT Kim et Clip
TV-5 Noctua
16h30 CBWFT Charamoule
Télé-M Fais-moi un dessin
TV-5 Regards de femme
17h00 CBWFT Les détecteurs de mensonges
Télé-M Le TVA, édition Montréal
TV-5 Des chiffres et des lettres
17h20 TV-5 Clin d'oeil
17h30 CBWFT Découverte
Télé-M Charivari
TV-5 Quand c'est bon, il n'y a pas meilleur!
17h45 TV-5 L'Euromag
18h00 CBWFT Ce Soir Manitoba
Télé-M D'amour et d'amitié
TV-5 Journal télévisé de FR3
18h30 CBWFT Plus
TV-5 Tell quel
19h00 CBWFT Le temps d'une paix
Télé-M Sous le signe du faucon
TV-5 P 26: L'armée de l'ombre
19h30 CBWFT Le grand remous
TV-5 L'Euroflash
19h33 TV-5 Étoile palace
20h00 CBWFT Les filles de Caleb
Télé-M À communiquer
20h30 Télé-M Vie privée
21h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Ad lib
TV-5 Le souffle de la liberté
21h25 CBWFT Le point
21h55 CBWFT La météo
22h00 CBWFT Les nouvelles du sport
Télé-M Les TVA, édition réseau
TV-5 Montagne
22h05 CBWFT Lance et compte
22h27 Télé-M Météo
22h30 Télé-M Les sports
TV-5 Journal télévisé de TF1
22h50 Télé-M Mongrain de sel
23h05 CBWFT L'heure G
23h15 TV-5 Étoile palace
23h30 Télé-M Ciné-Lune: Show Boat
23h50 Télé-M Ciné-lune: Suicide à Wetherby
0h05 CBWFT Cinéma: Parole de flic
0h40 TV-5 Le souffle de la liberté
1h40 TV-5 Montagne
2h10 TV-5 Radio France internationale

Vendredi 11 janvier

7h00 Télé-M Mongrain de sel
7h30 CBWFT Première édition
8h00 CBWFT Alice au pays des merveilles
Télé-M Gilles Lapointe M.D.
8h30 CBWFT Passe-partout
8h45 Télé-M Des mots pour le dire
9h00 CBWFT Les anges du matin
9h30 Télé-M Aimer
10h00 CBWFT La cuisine des anges
Télé-M Santa Barbara
10h15 CBWFT Iniminimagimo
10h30 CBWFT Babar
Télé-M Dynastie
11h00 CBWFT Le p'tit Champlain
Télé-M Le TVA, édition Montréal
11h25 Télé-M Attention c'est «show»
11h30 CBWFT La mer à voir
12h00 CBWFT L'édition magazine
12h30 CBWFT Les démons du midi
Télé-M Harry et compagnie
13h30 CBWFT L'heure G
Télé-M Magazine Montréal
14h00 Télé-M Justice pour tous
14h12 TV-5 L'Euroflash
14h15 TV-5 Débats
14h30 CBWFT D'une série à l'autre: La Mafia (3e de 7)
Télé-M Des gens heureux
15h15 TV-5 Journal télévisé de TF1
15h30 CBWFT Les Schtroumpfs
Télé-M De bonne humeur
16h00 CBWFT Kim et Clip
TV-5 Continents francophones
16h30 CBWFT Les débrouillards
Télé-M Fais-moi un dessin
TV-5 Regards de femme
17h00 CBWFT Les détecteurs de mensonges
Télé-M Le TVA, édition Montréal
TV-5 Des chiffres et des lettres
17h20 TV-5 Clin d'oeil
17h30 CBWFT Carrières
Télé-M Charivari
TV-5 Quand c'est bon, il n'y a pas meilleur!
17h45 TV-5 L'Euromag
18h00 CBWFT Ce soir Manitoba
Télé-M Drôle de vidéo
TV-5 Journal télévisé FR3
18h30 CBWFT Plus
Télé-M 9 - 1 - 1
TV-5 C'est à voir
19h00 CBWFT Séries plus: Les tisserands du pouvoir
Télé-M La vie en couleur
19h30 Télé-M Alfred Hitchcock présente...
TV-5 L'Euroflash
19h33 TV-5 Téléobjectif: Au bout du chemin d'hiver
20h00 Télé-M C'est votre histoire
20h30 TV-5 Du côté de chez Fred
21h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Ad lib
21h25 CBWFT Le point
21h30 TV-5 Livres propos
21h55 CBWFT La météo
22h00 CBWFT Les nouvelles du sport
Télé-M Le TVA, édition réseau
TV-5 Carré noir
22h05 CBWFT Bouffée de santé
22h27 Télé-M Météo
22h30 CBWFT Une réalisation de: Claude Quenneville
Télé-M Les sports
TV-5 Journal télévisé de TF1
22h50 Télé-M Ciné-Lune: Je veux vivre
23h05 CBWFT L'heure G
23h15 TV-5 Téléobjectif
0h05 CBWFT Cinéma: Le coeur est un chasseur solitaire
0h10 TV-5 Du côté de chez Fred
1h10 TV-5 Hotel
1h45 TV-5 Carré noir
2h15 TV-5 Radio France internationale

Le GATT sur un plateau

Le premier accord du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, a été signé par 23 pays en 1948. C'était l'époque où tous les pays, après la guerre, tentaient de décourager les importations dans le but de protéger leurs producteurs. Mais voilà, les tarifs douaniers frisaient une moyenne de 40% (de la valeur du produit marchandé) à travers le monde, et le commerce extérieur était rendu presque impossible.

Cet Accord vise le plus possible le libre-échange. Il a réussi à travers les ans, après des rondes et des rondes de négociations, à réduire les tarifs à moins de 5% en moyenne. 108 pays en sont membres, et les nations du bloc de l'Est seront bientôt de la partie.

Les travaux du GATT sont permanents. Au siège social de Genève se déroulent presque continuellement des pourparlers où les pays participants tentent d'abattre les barrières des autres et de protéger leurs propres barrières.

La rencontre de Bruxelles qui devait mettre un terme à la Uruguay Round, qui a commencé en 1986, est considérée comme la plus importante session de négociation à date. Elle s'est soldée par un échec en grande partie à cause du refus de la Communauté européenne de se montrer flexible sur la question des subventions à l'agriculture.

Les conséquences de l'échec? Les barrières demeureront en place dans une foule de secteurs du commerce international. C'est une mauvaise nouvelle pour les Canadiens puisque, essentiellement, le développement de nouveaux marchés reste inhibé pour le moment, sauf avec certains partenaires comme les USA avec qui nous avons déjà signé une entente de libre-échange. C'est bien connu: les pays exportateurs s'enrichissent généralement.

Il reste une autre chance de racheter les efforts de quatre années de négociations. Une rencontre de la dernière chance a été convoquée pour le 15 janvier à Genève.

J.-P. D.

SAINT-PIERRE-JOLYS

Vandalisme sur les voitures

Le Détachement de la Gendarmerie royale rapporte une série d'actes de vandalisme sur des voitures laissées en bordure de la route en raison d'ennuis mécaniques.

De tels actes constituent une infraction criminelle connue sous le nom de méfait. Toute personne qui peut communiquer des informations sur ces infractions faciliterait grandement le travail des enquêteurs.

Ces actes entraînent aussi des inconvénients aux propriétaires des véhicules ainsi que des coûts pour les payeurs de taxes par l'entremise d'Autopac.

Y.C.

Ciné-télé du 5 au 11 jan. 1991

Samedi 5 jan.

11h00 Télé-M Gandhi
G.-B. 1982. Drame biographique de R. Attenborough avec Ben Kingsley, Robini Hattangady et Roshan Seth. Évocation de la vie de l'apôtre hindou de la non-violence.

12h00 CBWFT Opération beurre de pinottes
Can. 1985. Comédie fantaisiste réalisée par Michael Rubbo. Avec Mathew Mackay et Siluk Saysanasy. Un jeune garçon explore une maison dévastée par un incendie dans lequel sont morts deux clochards. En entrant dans l'édifice délabré, il est pris d'une telle peur qu'il en perd ses cheveux. Dans un rêve, les deux clochards lui apportent la solution à son problème: une pommade à base de beurre d'arachides.

19h00 Télé-M Au revoir, M. Chips
G.-B. 1969. Comédie musicale de H. Ross avec Peter O'Toole, Petula Clark et Michael Redgrave. La carrière d'un professeur dans un collège anglais.

22h05 CBWFT Coupable d'innocence
Brit. 1988. Suspense réalisé par Barbara Rennie, d'après le roman de Ruth Rendell. Avec Nicholas Farrell, Philip Davis et Harriet Bagnal. Un jeune comptable gagne à un tirage basé sur les résultats de football. Il décide de consacrer la moitié de sa fortune à soulager des gens démunis.

22h30 Télé-M Tueurs de flics
Am. 1979. Drame social de H. Becker avec James Woods, John Savage et Franklyn Seales. Les complications judiciaires qui suivent le meurtre d'un policier par un voyou.

1h00 Télé-M Le doux parfum de la mort
G.-B. 1986. drame policier de P. Sasdy avec Shirley Knight, Michael Gothard et Dean Stockwell. Une avocate croit qu'un jardinier qui l'a déjà menacée de mort est l'instigateur d'un complot mené contre elle.

Dimanche 6 jan.

11h00 Télé-M La flambeuse
Am. 1982. Comédie de D. Siegel avec Bette Midler, Ken Wahl et Rip Torn. Une chanteuse et un jeune croupier s'entendent pour se débarrasser d'un joueur professionnel encombrant.

13h00 Télé-M Joyeuses Pâques
Fr. 1984. Comédie de G. Lautner avec Jean-Paul Belmondo, Marie Laforêt et Sophie Marceau. Les tribulations d'un coureur de jupons impénitent surpris par sa femme en charmante compagnie.

23h15 CBWFT Hommage à Jean Renoir: Boudu sauvé des eaux
Fr. 1932. Comédie réalisée par Jean Renoir. Avec Michel Simon, Marcelle Hainia et Jean Dasté. Un clochard, sauvé du suicide par un libraire parisien, bouleverse les habitudes bourgeoises de la maison.

Lundi 7 jan.

12h30 Télé-M Mort suspecte
Am. 1983. Drame policier de J. L. Moxey avec Lauren Hutton, James Farentino et Ben Murphy. Un médecin meurtrier poursuit une avocate qu'il croit avoir été témoin d'un de ses crimes.

0h05 CBWFT Haute société
É.-U. Comédie musicale réalisée par Charles Walter. Avec Bing Crosby, Frank Sinatra, Louis Armstrong et Grace Kelly. Une jeune fille riche appartenant à la haute société doit choisir entre deux prétendants

Mardi 8 jan.

12h30 Télé-M La geisha blonde
Am. 1986. Comédie dramatique de L. Philips avec Pam Dawber, Richard Narita et Stephanie Faracy. En voyage au Japon, une étudiante américaine observe la vie des geishas dans une maison de thé.

0h05 CBWFT Les désaxés
É.-U. 1961. Drame psychologique réalisé par John Huston. Avec Marilyn Monroe, Clark Gable, Montgomery Clift et Eli Wallach. Une jeune femme fraîchement divorcée s'éprend d'un cowboy. Il la présente à ses deux amis, désoeuvrés et désaxés comme lui.

Mercredi 9 jan.

12h30 Télé-M Banco
Am. 1984. Drame de moeurs de B. Englund avec Rock Hudson, James Earl Jones et Sharon Stone. Le directeur d'un casino arrive à contrer les manoeuvres de rivaux qui veulent le ruiner.

0h05 CBWFT Le phare du bout du monde
É.-U. 1971. Drame d'aventures réalisé par Kevin Billington d'après le roman de Jules Verne. Avec Kirk Douglas, Yul Brynner, Samantha Eggar et Renato Salvatori. Le gardien d'un phare près du Cap Horn résiste à une bande de naufrageurs.

Jeudi 10 jan.

12h30 Télé-M Passeport signalé
It. 1971. Drame policier de M. Castellani avec Thomas Hunter, Gabriele Tinti et Marilla Branco. Un détective privé est engagé par une compagnie d'assurances pour retrouver des bijoux volés dans diverses villes d'Europe par une même bande.

23h50 Télé-M Suicide à Wetherby
G.-B. 1985. Drame psychologique de D. Hare avec Vanessa Redgrave, Tim McInnerny et Stuart Wilson. Un policier s'interroge sur les motifs qui ont poussé un jeune homme à se suicider alors qu'il rendait visite à une institutrice.

0h05 CBWFT Parole de flic
Fr. 1985. Drame policier réalisé par José Pinheiro. Avec Alain Delon, Jacques Perrin et Fiona Genin. Un ex-policier, exilé en Afrique, revient en France pour venger la mort de sa fille.

Vendredi 11 jan.

19h00 CBWFT Les tisserands du pouvoir
Can. 1987. Le docteur Émile Fontaine entreprend de combattre la décision de l'évêque irlandais de Providence réclamant aux ouvriers canadiens français une nouvelle taxe pour la création d'écoles secondaires anglaises. Valmore, qui a quitté l'usine et est devenu l'âme damnée du docteur, tente, avec l'aide d'un complice, d'assassiner le prélat. (3e de 3).

22h50 Télé-M Je veux vivre
Am. 1958. Drame social de R. Wise avec Susan Hayward, Simon Oakland et Virginia Vincent. Une prostituée au dossier chargé est condamnée pour le meurtre d'une vieille dame.

0h05 CBWFT Le coeur est un chasseur solitaire
É.-U. 1969. Drame réalisé par Robert Ellis Miller. Avec Alan Arkin et Sondra Locke. Dans une petite ville américaine, un malentendat n'a qu'un seul ami, un autre malentendant, un adolescent retardé

La page de Bicolo



Bonjour toi!

Je m'en vais patiner et jouer au hockey avec les amis. Connais-tu l'histoire des patins? Eh bien! je t'en parle dans ma page. Amuse-toi à faire les jeux!

Bicolo

Le patinage

Tu connais l'histoire du patin?

Tu crois peut-être que le patinage a été inventé au Canada? Est-ce qu'en parlant de patin, tu penses tout de suite au hockey? Savais-tu que le patinage est beaucoup plus vieux que le Canada?

Côte de cheval:

Pour retrouver l'histoire des premiers patins il nous faut retourner au Moyen-âge (500 - 1400) et peut-être à la préhistoire alors que nos ancêtres se servaient d'une côte de cheval comme lame et la fixaient à leurs chaussures pour glisser sur les lacs gelés. On utilisa ensuite des lames de bois. Les patins permettaient aux chasseurs de se rendre plus vite à destination et à rapporter le gibier sur des traîneaux, ce qui allégeait le poids.

Dans les pays nordiques, la Suède, la Finlande ou en Hollande par exemple l'on se servait des rivières bien avant qu'il y ait des routes et l'hiver c'est en patin que l'on voyageaient.



1.
2.
3.
4.
5.
6.

Mot caché

Lis la description et écris la bonne réponse dans la grille. Le mot caché apparaîtra.

Description:

1. Partie de ton corps que tu recouvres en chaussant tes patins.
2. Eau gelée.
3. Endroit construit spécialement pour patiner.
4. Cours d'eau.
5. Un des points cardinaux.
6. Parties de ton corps qui te permettent de faire des mouvements (courir, patiner...).



Colorie

Un sport complet

Le patinage, comme la natation, est un sport complet faisant appel à toutes nos ressources musculaires. Que l'on pratique le hockey, la ringuette, le patin de fantaisie, il y a toujours ce plaisir de se sentir léger, rapide, aérien, comme si nous nous envolions à toute vitesse. Que nous soyons seul, ou avec les amis, bras dessus-dessous, à la file indienne... c'est toujours un plaisir de patiner. Et si on tombe??? Il ne reste qu'à se relever en souriant sous le regard moqueur de ceux et celles qui ne manqueront pas de tomber à leur tour!



Patins de fantaisie — hockey

Dans notre pays les patins de hockey sont beaucoup plus populaires chez les garçons. Ce qu'on appelle les patins de fantaisie sont réservés presque exclusivement aux filles, mais ce n'est pas le cas dans le reste du monde. Le patinage artistique est l'affaire de tout le monde... et l'on a qu'à regarder les jeux olympiques d'hiver pour se rendre compte comment ce sport est gracieux, difficile et exigeant autant pour les garçons que pour les filles.

Le joueur de hockey

Découpe ce que ce joueur de hockey a besoin pour jouer. Colle-les au bon endroit. Colle ton dessin sur un carton et mets les couleurs de ton club préféré.



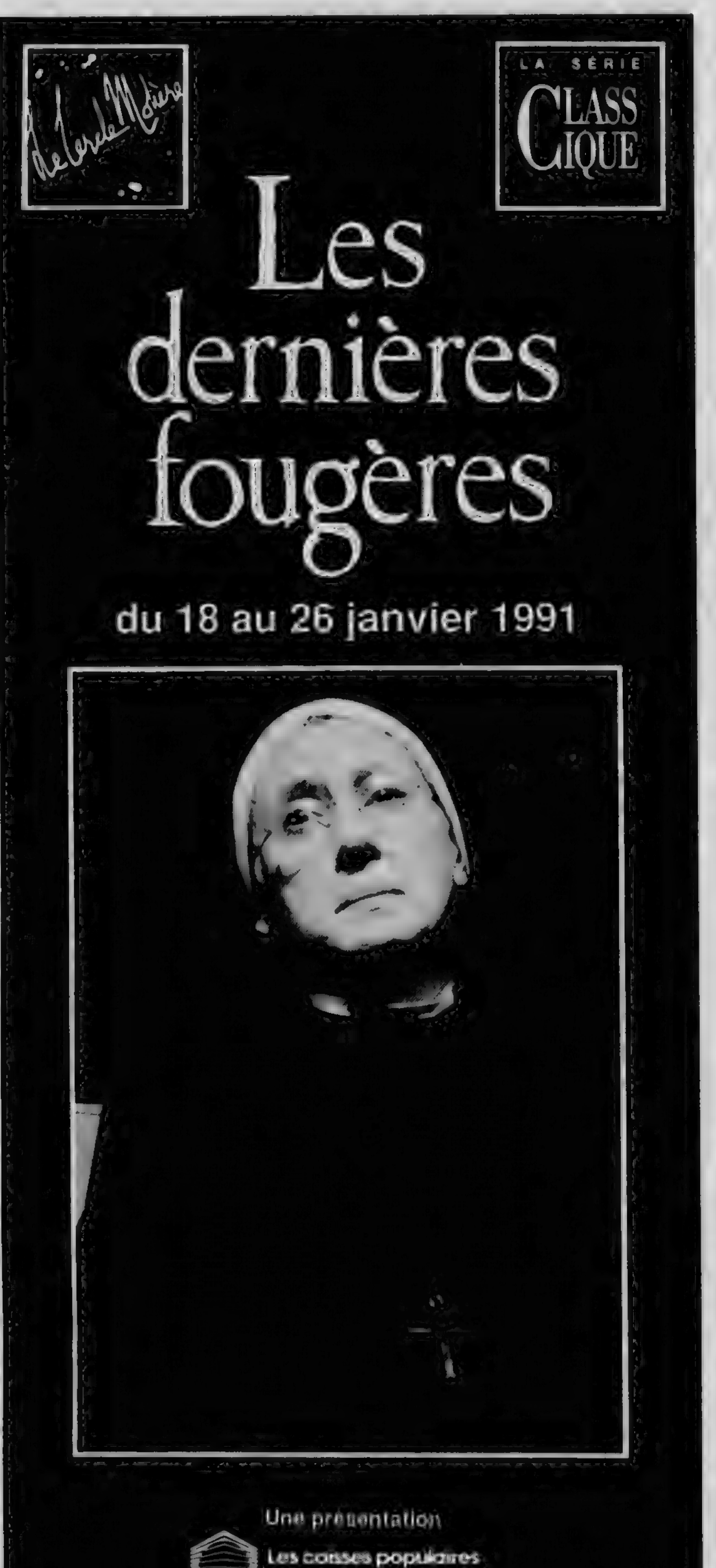
Réponses: Mot caché

1. pieds
2. glace
3. patinoire
4. rivière
5. nord
6. muscles

Mot caché: patins



Recyclez donc ce journal!



La chronique religieuse

Une solidarité toute concrète

Voici des extraits du message du président de la conférence des évêques catholiques, Mgr Robert Lebel, à l'occasion de Noël et du Nouvel an.

La foi en Jésus Christ, le fait que nous voulions le suivre, nous appellent incontestablement à la solidarité avec le monde, en commençant par ceux qui nous entourent dans nos divers milieux de vie tels la famille et le travail. C'est à travers ce qui se vit autour de nous que nous pouvons témoigner concrètement de notre foi et travailler à l'évangélisation au quotidien.

Solidarité envers les pauvres et les petits

Il y a des pauvres dans le Tiers-monde et nous devons nous en occuper au nom même de la justice. Mais les pauvres ne sont pas que dans le Tiers-monde. Il s'en trouve aussi parmi nous, et de plus en plus nombreux. L'écart entre les riches et les pauvres s'élargit sans cesse. Notre devoir est de nous en occuper non seulement en leur apportant du secours mais aussi en travaillant à éliminer les causes structurelles de cette pauvreté. Aussi, n'oublions pas les personnes blessées et démunies dans leurs pensées et dans leur coeur.

À la manière de Jésus, soyons de prophétiques éveilleurs de conscience pour défendre les droits des oubliés, des marginalisés, des sans défense, des petits, des faibles et des enfants, spécialement ceux à qui l'on refuse le droit de naître. Faisons nôtres tous les appels à la justice et à la vie. Partageons les préoccupations des personnes et des groupes qui luttent pour la défense de la vie, la sauvegarde de la création et la protection de l'environnement.

Solidarité envers nos concitoyens et concitoyennes

La population du Canada est aux prises avec des problèmes, elle se donne des projets, elle nourrit des espoirs, elle connaît des échecs. Voilà autant de réalités qui nous concernent et où nous avons à offrir le service des convictions et des valeurs évangéliques, non pour dominer comme dans une situation de chrétienté, mais pour servir et apporter notre contribution.

Le Canada est à la recherche de formes politiques de notre vie collective. Des solutions, nous en trouverons si nous cherchons ensemble. Dans ce débat et avec toutes les personnes de bonne volonté, notre devoir de croyants est de veiller et de travailler au respect des personnes et des groupes, dans leur dignité et leurs droits.

Comment vivre en harmonie, dans une forme réelle d'unité, tout en accueillant les différences de race, de religion et de culture? Le respect mutuel et la justice doivent s'incarner dans des gestes concrets, des lois, des ententes et des attitudes dans la vie de tous les jours. Ne rêvons pas d'unité et de réconciliation en faisant l'économie de la justice, du respect des droits, de l'identité des personnes et des groupes. Car, il y a, disons-le, des oublis et des injustices à réparer.

LIM: camp d'entraînement

La deuxième saison de la Ligue d'improvisation du Manitoba débutera dès le 30 janvier. Les matchs auront lieu les mercredis soir au Canot jusqu'à la finale, le 24 avril 1990.

Les personnes intéressées peuvent assister au camp d'entraînement, à la suite duquel aura lieu le repêchage. 16 postes sont disponibles.

Le camp d'entraînement commence dimanche le 6 janvier à 13 h. Les autres séances ont lieu les 8, 11, 16, 19 et 20 janvier. Le camp se déroule au Rendez-vous. Renseignements: Jean Fontaine, au 237-4129.

S. L.

T'es en parenté avec qui, toi?



C'est avec joie et amour que nous vous présentons Joël Marcel **Dornez**, fils de Louis et Colette (née Connelly) Dornez.

Joël est né le 11 juillet 1990 et pesait 6 lbs. 10 oz. Maintenant il est un grand garçon de 5 mois et nous garde tous très occupés.

Ses grands-parents sont James et Gisèle Connelly de La Broquerie et Jean et Blandine Dornez de Sainte-Anne.

Son parrain et sa marraine sont Richard et Silu Connelly de Coral Harbour (T. N.-O.).

T'es en parenté avec qui, toi?

Natalie Nicole Marie **Sabourin**, fille de Maurice et Janet Sabourin, née le 6 février, 1989, petite soeur de Stéphane âgé de 3 ans.

Les grands-parents de Natalie sont Cyrille «Bob» et Marie-Claire Sabourin de Saint-Boniface et Martha Podjan de Niverville (Manitoba).

Son parrain est Alvin Podjan et sa marraine est Lise Sabourin.

LES PETITES ANNONCES

Facile et efficace

Les PETITES ANNONCES, c'est encore plus payant quand on connaît bien la recette.
Votre PETITE ANNONCE doit nous parvenir au plus tard le lundi **par écrit** et être **payée d'avance** aux tarifs suivants: moins de 20 mots (**5$** ou **7,50$** pour deux semaines); 21 à 28 mots (**6$** ou **9$**); 29 à 35 mots (**7$** ou **10,50$**); 35 à 42 mots **au maximum** (**8$** ou **12$** pour deux semaines).

Divers

ASPIRATEURS Filter Queen ou Electrolux presque neufs. Garantie 5 ans. 150$ Composez le 237-0204.
467-

ENTREPÔT DE REVÊTEMENT DE SOL—Payer et emporter seulement. Parfaits pour les salles de jeux ou pour le chalet — revêtements de sol à endos caoutchouté ou en vinyle sans cirage à partir de 3,98 $\$/v^2$. Lawn turf de 2,98$\$/v^2$. A&R Carpet Barn, 50, rue Archibald, au sud de Nairn. 233-3061. Ouvert jusqu'à 20 h.
078-

COUTURIÈRE: avec expérience pour tous genres de travaux de couture. Appelez Marcelle au 233-2687.
393-

Recherche

LE COIN AMITIÉ, une résidence pour cinq personnes handicapées intellectuellement, est à la recherche d'un assistant pour les nuits. Personnes intéressées sont priées de contacter Elaine au 235-0498 après 16h.
650-

RECHERCHE colocataire propre, responsable et ouvert(e) d'esprit pour partager maison à 5 1/2 pièces: 4 appareils ménagers, stationnement. Rue Thomas-Berry. 237-9743.
648-

À vendre

SAINT-ADOLPHE: grand lot, 5 acres — 300 pieds de bordure sur la rivière, beaux arbres. Prix seulement 46 900$ Agent 284-9686 ou 1-883-2434.
647-

Recyclez ce journal!

À louer

FOYER CHEZ-NOUS, Saint-Boniface, app. simple et app. double à louer. Contacter Lionel Robidoux au 233-7761 de 8h30 à 12h.
430-

À LOUER: La Broquerie, appartement, 920 pieds carrés, 2 chambres à coucher, réfrigérateur, poêle, laveuse, sécheuse. Libre immédiatement. 424-5500 ou 424-5585.
645-

À LOUER: rue St-Jean-Baptiste, appartement d'une chambre à coucher, propre, stationnement inclus, plus services. 380$. 253-8555
651-

À LOUER: 177, rue Masson, garçonnière, partiellement meublée 325$ inclus appareils, chauffage, eau et stationnement. Près du Collège. Composez le 237-7286.
649-

QUIZ

La Terre a-t-elle trop chaud?



photo: Yves Chartrand

QUESTIONS

1. Depuis 1861, quelles ont été les six années les plus chaudes qu'ait connue la planète?

2. Quelles sont les causes d'un réchauffement de la planète?

3. Comment est créé l'effet de serre?

4. La Terre continuera-t-elle de se réchauffer?

5. Quelles sont les conséquences d'un tel réchauffement?

6. Quel est le principal responsable de l'effet de serre?

7. Quelles sont les solutions?

RÉPONSES

1. Elles ont été, par ordre décroissant: 1989, 1988, 1987, 1983, 1981 et 1980! Dans l'hémisphère sud, huit des neuf années les plus chaudes depuis 1860 se sont écoulées entre 1980 et 1990. En un siècle, la température moyenne de la Terre s'est élevée de 0,5°C. Un réchauffement continu du globe semble s'être installé depuis les quinze dernières années.

2. Des événements naturels peuvent causer une variation momentanée du climat: éruptions solaires ou courants marins qui varient, éruptions volcaniques. Mais le réchauffement actuel est plutôt dû aux quantités considérables de gaz rejettées dans l'atmosphère depuis un siècle. En trop grande quantité, le gaz carbonique, l'ozone, le méthane et les CFC entraînent un effet de serre.

3. Au contact des rayons du soleil, la Terre dégage de la chaleur (énergie infrarouge). Les gaz présents dans l'atmosphère retiennent une partie de cette énergie infrarouge et l'excédent remonte se perdre dans l'espace. De nos jours, la trop grande quantité de gaz empêche l'excédent d'énergie de quitter l'atmosphère: c'est l'effet de serre.

4. Si la concentration atmosphérique de ces gaz continue d'augmenter, la teneur en gaz pourrait doubler d'ici la moitié du siècle prochain, ce qui provoquerait un réchauffement de 1,5 à 4,5°C en moyenne.

5. On parle d'une augmentation du niveau de océans de 20 cm en 50 ans (certains parlent d'un m), ce qui entraînerait la disparition de certains rivages. Exemple: Miami et les Antilles seraient englouties. Une menace pèse sur le garde-manger mondial: des régions fertiles seraient asséchées, des pluies diluviennes s'abattraient sur des déserts, bouleversant les écosystèmes et mettant en danger la faune, la flore et l'agriculture.

6. C'est le gaz carbonique. L'atmosphère de la Terre contient 25 % plus de gaz carbonique qu'en 1860. Les automobilistes sont responsables de 50 % des émissions de gaz carbonique et les Canadiens sont les deuxièmes plus grands pollueurs, après les Américains.

7. Diminuer les quantités de gaz carbonique (et aussi d'ozone, de CFC, de méthane) rejettés dans l'atmosphère. Conserver les forêts (les arbres absorbent du gaz barbonique pour se nourrir et produire l'oxygène). Préférer les petites autos (elles dégagent moins de gaz), l'autobus ou le covoiturage. Pour chaque individu qui ne prend pas sa voiture pour se rendre au travail, 400 kilos/an de gaz carbonique ne se rendent pas dans l'atmosphère.

Sylviane LANTHIER

RECETTES

Oeufs Foo Yung: Un régal délicieux et nutritif



Les oeufs s'avèrent une initiation parfaite à de meilleures habitudes alimentaires. C'est une excellente source de protéines, ainsi que de vitamines et minéraux essentiels.

La période des fêtes appartenant maintenant à l'histoire, on se retrouve avec un sentiment de quiétude, de bons souvenirs et quelques livres d'embonpoint!

Mais pour autant, le retour à une alimentation saine ne passe pas nécessairement par des mets fades. En fait, il peut s'agir d'une expérience savoureuse, à base de mets à la fois délicieux et faibles en calories et matières grasses.

Une façon délicieuse de profiter de la valeur nutritive des oeufs est de préparer des Oeufs Foo Yung. Non seulement cette omelette orientale combine-t-elle divers aliments nutritifs, elle contient peu de matières grasses, la préparation se faisant dans un poêlon qui ne colle pas.

Oeufs Foo Yung

1 tasse (250 mL) de bouillon de poulet froid
1 c. à soupe (15 mL) de sauce soya légère
1 c. à soupe (15 mL) de maïzena
4 oeufs
4 champignons, finement hachés
1/4 lb (125 g) de jambon, finement haché
2 tasses (500 mL) de germes de soya, finement hachés
sel et poivre
2 c. à thé (10 mL) d'huile de canola

Dans une casserole, combiner le bouillon, la sauce soya et le maïzena. Remuer bien. Amener au point d'ébullition, remuer pendant environ deux minutes jusqu'à ce que le mélange soit épais et clair. Maintenir chaud.

Battre les oeufs. Y incorporer les champignons, le jambon et les germes de soya. Assaisonner de sel et de poivre au goût.

Dans un poêlon qui ne colle pas, faire chauffer quelques gouttes d'huile (badigeonnée) à feu moyen-fort. Verser environ le quart du mélange à base d'oeufs. Cuire d'un côté pendant environ deux minutes, renverser et cuire une autre minute ou jusqu'à ce que ce soit doré. Maintenir chaud. Faire de même pour les trois autre portions.

Servir les omelettes et napper de votre sauce préférée.

Donne 4 portions.

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

Antoine Fréchette
Avocat-notaire
Antoine G. Fréchette B.A. CERT. ED., LL.B.

155, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2
Tél.: 231-1333

DENISET, JOURDAIN ET BOILY
Avocats et notaires
Me Pierre Deniset, B.A., LL. B
Me Guy Jourdain, LL. B. (Montréal), LL. B. (Manitoba)
Me Jean-Paul Boily, B.A., LL. B.
202, boul. Provencher, bur.:200
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Téléphone: 235-1378
Télécopieur: 233-9762

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN
800 ÉDIFICE INTER-CITY GAS
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

Alain J. Hogue,
Barreau Man./Sask.
de



Hogue • Kushnier

Place Provencher
194, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Tél.: (204) 237-1231
Nº de FAX: 233-2689

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

TEFFAINE, LABOSSIÈRE,
Avocats et Notaires,
Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière
Mary-Jane Bennett
Léo.V. Teillet

Avocat-conseil
Laurent G. Marcoux, c.r.
Robert. Bétournay

185, boul. Provencher, pièce 201,
Saint-Boniface (MB)
R2H 4B3.
Téléphone: 233-4359.

MÉTIERS

St-Anthony's Books & Church Supplies
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
Cadeaux pour toutes les occasions religieuses

ENTREPRISES NOËL



Secrétariat, traitement de texte, imprimante au laser, traduction, photocopies.
Du nouveau!!! Service de FAX: 422-8378
Service rapide et de qualité. Contactez
Claire au: 422-5750
422-8574 (rés.)
la ville au 231-0435

Suzanne B. Gareau
service de secrétariat
(français et anglais)
• traitement de textes • dactylographie de textes, lettres et travaux universitaires • rapports financiers
Tél. 284-6897

PELLAND CATERING
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
TÉLÉPHONE: 237-3319

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT



256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté



• TRADITIONNEL
• RELIGIEUX
• HISTORIQUE ET
• CONTEMPORAIN

L'ART COMMÉMORATIF PERSONNALISÉ
405, av. Bertrand
233-7864
«Au service des franco-manitobains depuis 1910...»

AVOCATS-NOTAIRES

Aikins, MacAulay & Thorvaldson
Marc M. Monnin
Richard J.F. Chartier
Avocats et Notaires
30e étage
360, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 4G1
Téléphone: 957-0050
Télécopieur: 957-0840

OPTOMÉTRISTES

Dr Keith Mondésir
Optométriste
• Examen de la vue
• Lunettes ajustées
• Verres de contact
201-1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
Pour un rendez-vous composez le 255-2459

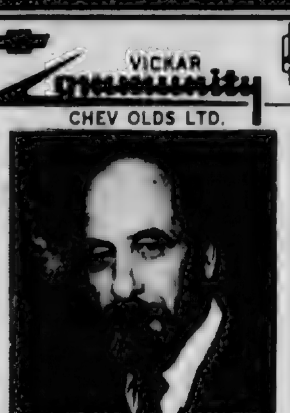
Dr R.J. Lecker
Dr M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice 264, av. Portage
Téléphone: 943-6628

Dr Denis R. Champagne
Optométriste
212, avenue Regent ouest
Sur rendez-vous seulement
Téléphone: 224-2254

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr GÉRALD GARAND
Optométristes
210 Avenue Building
265, avenue Portage
Winnipeg
Tél. 942-2496
Examen de la vue et lunettes ajustées

MÉTIERS

VICKAR Community CHEV OLDS LTD.

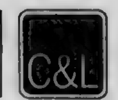


Paul (P.H.) Fournier
Représentant
964, avenue Regent
Winnipeg (Manitoba)
R2C 3A8
Tél.: 661-8391

Service de conseiller
Centre de counselling et de croissance
Service confidentiel
Nos thérapeutes:
Gilles Beaudry, Inge Kirkchhoff
Leslie Malcolmson, Lyne St-Pierre
Edmond Timmerman
- Thérapie individuelle, couple et familles
- sessions de groupe
261, rue DesMeurons
237-8295
Nous pouvons oeuvrer à l'intérieur de plans d'assitance aux employés. (PAE)

COMPTABLES AGRÉÉS

Couture Forest Cadieux Coopers &Lybrand
comptables agréés
consultants en affaires
Vous offrant la gamme complète de services professionnels en
• fiscalité • vérification et comptabilité •
• planification pour la TPS •
• consultation informatique et financière •
Associés
André G. Couture.c.a. Gabriel J. Forest.f.c.a.
Raymond A. Cadieux.c.a. Gérard H. Rodrigue.c.a.
Principaux
Gérald C. Labossière.c.a. Donald H. Smith.c.a.



2300. édifice Richardson
1. place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X6
Téléphone: (204) 956-0550
Télécopieur: (204) 944-1020

BDO GUENETTE CHAPUT
Comptables agréés
Téléphone: (204) 233-8593
Téléfax: (204) 237-0134

ASSOCIÉS	Lucien Guenette, C.A.	Gilles Chaput, C.A.
	Arthur Chaput, C.A.	André Blondeau, C.A.
ADJOINTS	Raymond Desrochers, C.A.	James Doer, C.A.
	Maurice Fillion, C.A.	Maurice Morissette, C.A.
	Russell Paradoski, C.A.	Paul Prenovault, C.A.
	Gérald Schaubroeck, C.A.	Richard Senez, C.A.

BDO CABINET-CONSEIL
Conseillers en administration
Téléphone: (204) 233-9522
Téléfax: (204) 237-0134

ASSOCIÉ *Charles Gagné, M.P.A.*

INTERNATIONAL BDO BINDER
262, rue Marion
Winnipeg (Manitoba)
R2H 0T7

ASSUREURS

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES BALCAEN-VERMETTE INC.
Adressez-vous à Maurice ou Émile

MÉTIERS





Claude P. Lépine
Représentant
Pembina Dodge Chrysler
300, Pembina
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2E2
Tél.: 284-6650 (bureau)
895-0388 (domicile)
Autos neuves & usagées

Agence d'assurance Aurèle Desaulniers (1987)
390-B, boulevard Provencher
Téléphone: 233-4051
Pour tout service d'assurance
Feu • Vie • Maladie
Assurance voyage - Ferme-RRSP
Joel Desaulniers
René Desaulniers
AUTOPAC

PIONEER LIFE
ASSURANCE COMPANY
Lucien NAYET, agent
C.P. 401, Saint-Pierre-Jolys, R0A 1V0
Je peux vous aider dans vos recherches de solutions financières, assurance-vie, retraite, etc. Aucune obligation. Composez le 235-1759 ou le 433-7899 (à frais virés)

GUS PAINCHAUD
assurances
• vie • auto • incendie • etc.
111, rue Marion, Saint-Boniface
Tél.: 233-5242 ou 233-2828

Assurances Forest ltée
«Rassurez-vous chez nous»
160, rue Marion
237-8434

AGENTS D'IMMEUBLES



Boîte postale 339
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba)
R0A 1V0
Téléphone: 433-7899
ferme • résidence • chalet
lots vacants • loisirs • chasse
tous genres de commerce, etc.

Le Journal des jeunes

Volume 2, nº 9, Saint-Boniface (Manitoba) du 4 au 17 janvier 1991 55¢

Editorial

Naïveté

Ces derniers mois, la guerre a reçu tellement de mauvais coups qu'on a presque cru qu'elle allait disparaître complètement de la Planète, comme une mauvaise maladie vaincue par de bons docteurs.

Quelques mois ont suffit pour faire voler en éclats le mur de méfiance et de haine qui existait entre l'Union soviétique et les États-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La terreur nucléaire, omniprésente pendant près de quarante ans, a disparu comme par enchantement. Et voilà que le leader de l'Union soviétique, autrefois présenté comme le diable, parle de régler les vrais problèmes qui menacent la survie de l'humanité, comme «l'environnement, l'énergie, l'approvisionnement en nourriture et en eau, le crime, la pauvreté».

Malheureusement, il y a eu ce 2 août 1990 où les chars de l'Irakien Saddham Hussein sont entrés au Koweït. Quelques mois on suffit pour que se constitue dans le golfe Persique une armée de plus d'un million de soldats prêts à s'entre-tuer. La maladie s'est déplacée, mais elle est toujours là.

Laurent GIMENEZ

Sommaire

Le Journal des jeunes

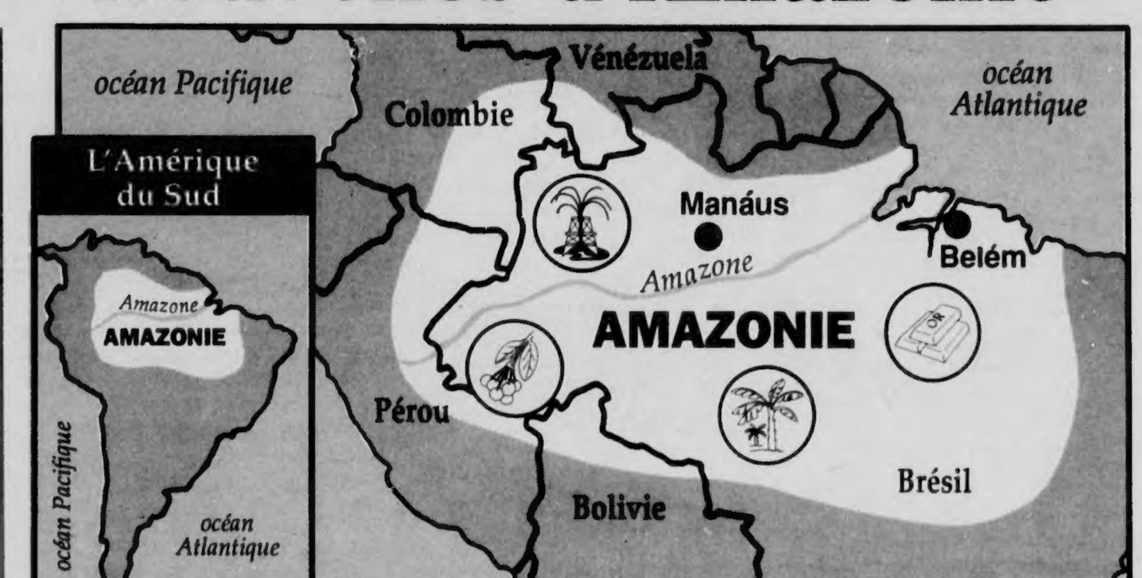
Bimensuel publié par les entreprises Le Journal des jeunes avec l'aide du Secrétariat d'État, du Bureau de l'éducation française (BEF) et de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP).

Bureaux: 383, boulevard Provencher, Saint-Boniface (Manitoba).
Téléphone: (204) 237-4823.
Adresse postale: Le Journal des jeunes, case postale 47007, 276, rue Marion, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3G9.

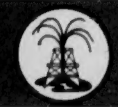
Rédaction: Laurent Gimenez
Cartes: Gilbert Painchaud
Production graphique: La Liberté
Bande dessinée: Thérèse Pilotte-Bartel et Pierre Lavoie

Courrier de deuxième classe — Enregistement nº 8399.

Nouvelles d'Amazonie



Or noir

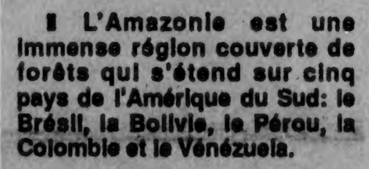


Le pétrole coule à flots à Urucu, la seule région de l'Amazonie où l'on a pu jusqu'à présent trouver des champs de pétrole.

Découvert en 1986 et exploité depuis 1988, le gisement d'Urucu produit environ 5 000 barils de pétrole par jour (un baril=159 litres). La compagnie Petrobras (Petroleos Brasileiros) espère augmenter la production à 20 000 barils quotidiens d'ici 1995.

Selon les spécialistes, le pétrole d'Urucu est si pur qu'on pourrait le verser directement dans les réservoirs des jeeps et des camions fonctionnant avec un moteur diesel.

Le poumon de la Terre



- **L'Amazonie est une immense région couverte de forêts qui s'étend sur cinq pays de l'Amérique du Sud: le Brésil, la Bolivie, le Pérou, la Colombie et le Vénézuela.**
- **Au centre de l'Amazonie coule l'Amazone, le deuxième plus long fleuve du monde (7 025 km) après le Nil, en Afrique.**
- **La forêt amazonienne représente 14,5% de toute la forêt dans le monde.**
- **Si la destruction des arbres au profit de l'agriculture se poursuit au rythme actuel, on estime que la forêt amazonienne brésilienne aura totalement disparu dans moins de soixante-dix ans.**

Arbres en plus



Le gouvernement brésilien vient d'adopter le premier grand projet de plantation d'arbres dans la forêt amazonienne.

Un million d'hectares seront recouverts de nouveaux arbres au cours des 10 prochaines années dans le nord-est du Brésil.

En 1987, 20 millions d'hectares environ (un tiers du Manitoba) ont été brûlés pour construire des fermes ou planter des champs de coton, de cannes à sucre, de cacao et de café.

Le gouvernement brésilien compte sur les dons des pays étrangers pour financer son projet de reboisement.

Acerola: le fruit de l'avenir



En dépit de son goût un peu amer et de sa petite taille, l'acerola pourrait bien devenir l'un des principaux sauveurs de la forêt amazonienne.

Ce petit fruit, surnommé la cerise des Antilles et introduit au Brésil il y a une quinzaine d'années seulement, connaît de plus en plus de succès auprès des agriculteurs de l'Amazonie.

Un arbre à acerola produit 30 kilos de fruits par an contre un kilo seulement pour le caféier. Puisque l'acerola occupe peu d'espace, il n'est pas nécessaire de détruire autant d'arbres de la forêt.

De plus, l'acerola contient 50 fois plus de vitamines C qu'une orange (la vitamine C sert à combattre les maladies).

L'or contre l'eau



Des médecins brésiliens ont découvert des doses de mercure cinq fois plus élevées que la normale dans les cheveux d'une tribu d'Indiens amazoniens qui vivent le long de la rivière Tapajos.

On suppose que le mercure provient des milliers de garimpeiros (chercheurs d'or) qui explorent le fleuve Amazone et ses affluents (les rivières autour) à la recherche du précieux métal.

Les garimpeiros utilisent le mercure pour séparer l'or de la boue et des pierres. Bien que la loi brésilienne le leur interdise, ils déversent souvent ce produit chimique dangereux dans les eaux des rivières.

EN BREF

Haïti
Un prêtre président

Un prêtre catholique de 37 ans, Jean-Bertrand Aristide, est devenu le premier président de la République élu démocratiquement en Haïti. Ce pays est l'un des plus pauvres du monde: huit Haïtiens sur 10 vivent avec moins de 175$ par mois.

Grande-Bretagne
La pauvreté a doublé

Le nombre d'enfants pauvres a doublé en Grande-Bretagne durant les 11 années de règne de l'ancien premier ministre Margaret Thatcher, qui a démissionné le 22 novembre dernier. Leur nombre dépasse aujourd'hui les trois millions.

Bangladesh
L'homme contre les animaux

Le Bangladesh, un pays d'Asie, est en train de perdre la quasi-totalité de ses animaux sauvages. Une des raisons est l'augmentation constante de la population qui oblige à détruire les forêts pour construire des maisons.

États-Unis
Des vacances dans l'espace

Une agence de voyage américaine vient de lancer un concours dont le gros lot est un voyage d'une semaine à bord de la navette spatiale soviétique Mir. Le prix comprend six mois d'entraînement, des leçons de russe, et 500 000$ en liquide.

Japon
Congelés mais vivants

Des scientifiques japonais sont parvenus à redonner vie à des insectes qui avaient été congelés à une température de moins 196 degrés Celcius. C'est la première fois que des animaux exposés à une température aussi basse peuvent retrouver la vie.

Allemagne
Un perroquet trop bavard

Un perroquet de Berlin a été condamné à une amende de 63$ pour avoir agressé verbalement les voisins de son propriétaire. Coco a la mauvaise habitude de siffler lorsque des jeunes filles passe devant lui et de leur lancer: «J'aime embrasser les dames!»

La Yougoslavie au bord de l'éclatement

L'indépendance de la Slovénie, une des six républiques qui constituent la fédération yougoslave, a été approuvée par 95% des personnes qui ont participé à un référendum le 23 décembre dernier.

Le Parlement slovène va profiter de cet appui populaire pour obliger le gouvernement yougoslave à transformer la fédération en accordant plus de pouvoirs aux républiques.

Il y a un an encore, la Yougoslavie était entièrement dominée par les communistes. Mais les premières élections libres organisées ces derniers mois ont porté au pouvoir des partis politiques nationalistes dans quatre républiques.

En revanche, les communistes ont gagné les élections au Monténégro et surtout en Serbie, la plus grosse et la plus puissante des six républiques (40% des 22 millions de Yougoslaves y vivent).



Il y a un an, cette carte aurait été entièrement rouge. Le parti communiste dominait en effet tout le pays depuis plus de 40 ans.

La Yougoslavie s'est formée après la Première Guerre mondiale (1914-1918), lorsque plusieurs petits États indépendants ont décidé de s'unir. En 1945, les communistes ont pris le pouvoir et ont imposé une fédération centralisée et dominée par la Serbie.

La fédération yougoslave comprend une vingtaine de peuples distincts avec des langues, des cultures et des religions différentes. Contrairement aux communistes, les nationalistes voudraient que ces différentes ethnies aient davantage de pouvoir dans chaque république.

Guerre du Golfe: le compte à rebours a commencé

Le président irakien Saddham Hussein ne semble pas décidé à retirer ses troupes du Koweït malgré la menace de guerre qui pèse de plus en plus contre son pays.

Le risque de guerre est plus réel que jamais depuis que l'Organisation des Nations unies (ONU), un organisme qui regroupe la plupart des pays du monde, a autorisé l'usage de la force militaire si l'Irak n'a pas quitté le Koweït d'ici le 15 janvier.

L'Irak a envahi le Koweït le 2 août dernier pour deux raisons principales: mettre la main sur ses immenses richesses pétrolières et obtenir un plus grand débouché dans le golfe Persique, où circule une bonne partie de la production mondiale de pétrole.



Aussitôt après l'invasion, les États-Unis et une trentaine de pays alliés ont envoyé des soldats et du matériel militaire en Arabie saoudite et dans d'autres pays du Golfe pour obliger les Irakiens à quitter le Koweït.

L'armée américaine et ses alliés comprend environ 500 000 soldats. L'Irak dispose à peu près du même nombre d'hommes, stationnés au Koweït.

De son côté, le Canada a envoyé dans le golfe Persique trois bateaux de guerre et des avions CF-18 pour appuyer les Américains. Si la guerre éclate entre l'Irak et les États-Unis, le gouvernement canadien consultera le Parlement pour savoir si le Canada doit s'engager ou non dans la guerre.

La variole ne tuera plus

L'Union soviétique et les États-Unis se sont engagés à détruire d'ici 1993 les derniers virus existants de la variole, une maladie très grave qui a causé la mort de millions de personnes au cours des siècles.

C'est grâce à une campagne menée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) entre 1967 et 1977 que la variole a pu être éliminée. En 1967 encore, 10 à 15 millions de personnes étaient atteintes. Deux millions d'entre elles sont mortes et les survivants sont restés marqués au visage pour toujours.

Les derniers virus de la variole sont conservés sous haute sécurité en Union soviétique et aux États-Unis. Leur destruction définitive évitera que la terrible maladie puisse être un jour utilisée dans une guerre bactériologique.

Albanie: la démocratie en cadeau de Noël

Le dernier pays européen contrôlé par les communistes semble à son tour vouloir se convertir à la démocratie.

Pour la première fois depuis 1945, les partis politiques non communistes ont été autorisés en Albanie. Jusqu'à présent, seul le Parti communiste avait le droit d'exister.

De plus, le gouvernement albanais a supprimé une loi de 1963 qui interdisait les religions. Des milliers de chrétiens albanais ont donc pu célébrer leur première messe de Noël depuis plus de 20 ans.

Enfin, le gouvernement a entrepris de retirer toutes les statues de Joseph Staline installées dans des lieux publics et de rebaptiser les rues et les usines qui portent son nom. Staline était un dictateur communiste qui a dirigé l'Union soviétique jusqu'en 1953.





L'Europe de l'Est en ébullition (ici en Roumanie).

Depuis environ un an, une vague de démocratisation frappe tous les anciens pays communistes d'Europe. L'Albanie, qui a vécu pendant 40 ans dans l'isolement complet, était le dernier pays européen fonctionnant avec un système de parti unique.

Le président albanais, Ramiz Alia, a engagé ces réformes pour éviter que la population se révolte. L'Albanie, où vivent environ trois millions de personnes, est le pays le plus pauvre d'Europe.

EN BREF

Alberta

Une usine contestée

Le gouvernement albertain a autorisé la constuction d'une gigantesque usine de papier près d'Athabasca, dans le nord de la province. Le projet est très contesté par une partie de la population qui redoute des conséquences négatives sur la nature.

Québec/Ontario

Le recyclage en progrès

Quatre imprimeurs de journaux ont annoncé la construction d'ici 1992 de deux nouvelles usines de recyclage du papier journal à Thunder Bay, Ontario, et Cap-de-la-Madeleine, Québec. Cela portera à 10 le nombre d'usines de recyclage du papier au Canada.

Ontario

Collés à la télé

Selon un professeur de psychologie ontarien, les enfants nord-américains regardent la télévision en moyenne 5 à 6 heures par jour. La moyenne peut monter jusqu'à huit heures par jour pour les enfants d'âge préscolaire.

Canada

Les vaches sans soins

Les jeunes vétérinaires choisissent de plus en plus de s'installer en ville plutôt qu'à la campagne, ce qui commence à inquiéter les éleveurs de bétail. Cette tendance concerne spécialement les femmes vétérinaires, qui ne se sentent pas toujours acceptées par les fermiers.

Ontario

Pizzas à la vidéo

Dès le mois de mars, les habitants de Brampton, en Ontario, pourront choisir quelle vidéocassette ils veulent recevoir en même temps que leur pizza. L'entreprise Pizza Pizza espère bien augmenter ses ventes grâce à ce nouveau service.

Colombie-Britannique

La vie en rose

Un chapeau lumineux contre la dépression est actuellement expérienté à Vancouver sur des patients atteints de Désordre affectif saisonnier (SAD en anglais). Le chapeau est équipé de lampes fluorescentes qui projettent une lumière sur les yeux.

Les pauvres ont la vie dure...et courte

Selon un récent rapport du Conseil national du bien-être, les personnes qui ont de faibles revenus au Canada ont tendance à mourir beaucoup plus tôt que celles qui gagnent beaucoup d'argent.

Exemple: les hommes qui habitent dans des quartiers pauvres vivent en moyenne six ans de moins que ceux qui résident dans des quartiers riches.

Autre exemple: les familles à gros revenus bénéficient en moyenne de 11 années de bonne santé de plus que les familles pauvres.

Ces inégalités sont dues au fait que les familles pauvres ont moins accès aux soins de santé et se nourrissent moins bien que les autres.

Selon le même rapport, l'aide des gouvernements est insuffisante pour permettre aux quelque deux millions de Canadiens pauvres de se procurer la nourriture, le logement et les vêtements nécessaires à une vie normale.

En effet, le montant d'argent versé par le Bien-être social, un programme d'assistance financé par le gouvernement canadien et les provinces, augmente beaucoup moins vite que les prix des produits.



Une distribution de vêtements à Montréal. Photo: Presse canadienne



Photo: Presse canadienne

Les bateaux causent la pollution des mers.

Terre-Neuve, le cimetière des oiseaux

Chaque année, des millions d'oiseaux de mer quittent l'Europe et l'Arctique pour venir passer l'hiver dans la province canadienne de Terre-Neuve. Et chaque année, des dizaines de milliers d'entre eux y perdent la vie à cause de la pollution de la mer.

Les experts estiment qu'au moins 25 000 oiseaux migrateurs sont morts l'année dernière après avoir été atteints par du pétrole près des côtes de Terre-Neuve.

Une tache de pétrole pas plus grosse qu'une pièce de 10 cents suffit à tuer un oiseau en déréglant son système de flottement, en détruisant la protection des plumes contre l'eau froide, ou en l'empoisonnant au moment où il se lave.

Le pétrole est déversé dans la mer par les bateaux de commerce qui voyagent entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Ces bateaux violent la loi canadienne en nettoyant leurs cuves en pleine mer pour économiser du temps et de l'argent.

Les groupes écologistes voudraient que le gouvernement canadien envoit des avions pour surveiller les bateaux en pleine mer. Cette surveillance aérienne existe dans plusieurs pays, dont la Norvège, le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Inde.

Les monstres du lac de Cobden

Rats musqués géants? Morses? Esturgeons? Serpents d'eau? Difficile de dire à quelle espèce animale appartiennent les deux mystérieuses créatures qui vivent au fond du lac de Cobden, en Ontario.

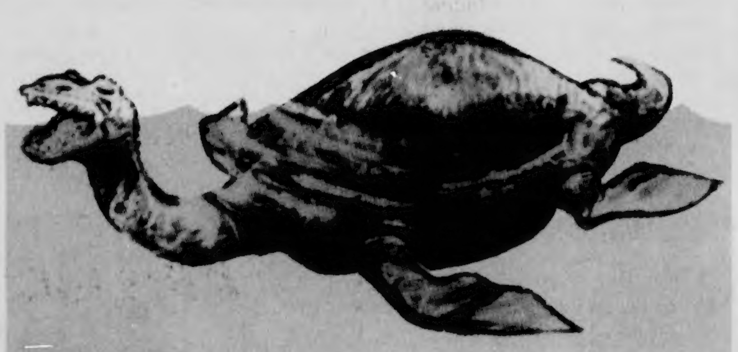
Selon plusieurs personnes de la région qui affirment les avoir aperçus, les deux animaux ont une couleur rouge-gris et possèdent des yeux bruns amicaux, un dos ondulé, un front rond et deux nageoires.

Beaucoup pensent qu'il s'agit de gigantesques rats musqués (une sorte de castor). C'est pourquoi on les a surnommés Mussie. D'autres croient plutôt que ce sont des morses, une sorte de gros phoque avec deux longues dents.



De leur côté, les scientifiques estiment qu'il s'agit probablement de deux esturgeons, des grands poissons qui peuvent atteindre six mètres de longueur et nagent souvent à la surface de l'eau. Ils ont pu observer les créatures grâce à un film Super 8 pris par un pêcheur sur le lac.

Le célèbre Ogopogo, un serpent de mer qui, dit-on, vit dans le lac Okanagan en Colombie-Britannique, n'est donc plus le seul monstre aquatique du Canada.



Pourquoi pas une tortue géante? Photo: Presse canadienne

Femmes au travail: pas très payant

Malgré plusieurs lois sur l'égalité des salaires, les femmes canadiennes sont toujours payées beaucoup moins que les hommes, même lorsqu'elles effectuent le même travail.

L'année dernière, le salaire annuel moyen d'une femme était de 23 091$, soit 65,8% du salaire moyen d'un homme (35 073$). La différence entre les deux n'a pratiquement pas changé depuis 1984: le salaire féminin représentait alors 65,6% du salaire masculin.

Les femmes représentent 39% de l'ensemble des travailleurs canadiens. Elles travaillent en moyenne 36,1 heures par semaine contre 41,4 heures pour les hommes.

Le plus vieux des animaux

Des géologues canadiens (les scientifiques qui étudient l'histoire de la Terre) pensent avoir découvert les traces du plus vieil animal ayant vécu sur Terre.

Guy Narbonne, Hans Hofmann et James Aitken ont mis la main sur les restes d'une anémone de mer (une sorte de pieuvre) qui aurait vécu il y a plus de 600 millions d'années, durant l'Age de glace (la Terre était très froide à l'époque).

Cette découverte est extrêmement importante car jusqu'à présent, on pensait que les premiers animaux étaient apparus sur Terre après l'Age de glace.

Les restes de l'anémone ont été retrouvés sous une couche de glace, dans les montagnes du Mackenzie (territoires du Nord-Ouest).

La page détente

1990 dans le monde

1. Dans quelle république soviétique ont eu lieu les premières élections libres de l'histoire de l'Urss?

❑ A. La Lituanie

❑ B. La Géorgie

❑ C. La Russie





2. Quelle compagnie de boisson gazeuse a dû retirer toutes ses bouteilles dans le monde parce que quelques unes étaient contaminées?

❑ A. Perrier

❑ B. Seven Up

❑ C. Canada Dry

3. Dans quel pays a-t-on couronné un nouvel empereur?

❑ A. Chine

❑ B. République centrafricaine

❑ C. Japon





4. Quel chef d'État a reçu le Prix Nobel de la paix?

❑ A. François Mitterrand (France)

❑ B. Mikhaïl Gorbatchev (Urss)

❑ C. Lech Walesa (Pologne)

5. Comment s'appelle le leader noir qui a été libéré en Afrique du Sud après 30 ans d'emprisonnement?

❑ A. Desmond Tutu

❑ B. Nelson Mandela

❑ C. Jean-Claude Duvalier.





6. Le premier ministre britannique Margaret Thatcher a démissionné après avoir passé combien d'années au pouvoir?

❑ A. 6 ans

❑ B. 9 ans

❑ C. 11 ans





7. Quel est le nom du nouveau premier ministre britannique?

❑ A. Michael Heseltine

❑ B. John Major

❑ C. Douglas Hurd

1990 au Canada

1. Quelle ville canadienne a été jugée l'une des trois plus agréables villes du monde?

❑ A. Toronto

❑ B. Montréal

❑ C. Vancouver



2. Jean Chrétien est devenu le chef de quel parti politique?

❑ A. Parti libéral

❑ B. Nouveau parti démocratique

❑ C. Parti conservateur

3. Dans quelle province parle-t-on de tuer 4 000 bisons malades?

❑ A. Alberta

❑ B. Manitoba

❑ C. Territoires du Nord-Ouest.



4. Qu'est-ce qu'on a appelé l'Accord du lac Meech?

❑ A. Une entente commerciale entre le Canada et les États-Unis.

❑ B. Une loi qui permet au Québec d'interdire l'affichage en anglais dans les magasins.

❑ C. Une tentative pour amener le Québec à signer la Constitution canadienne.



5. Quelle équipe de football a remporté la coupe Grey?

❑ A. Les Blue Bombers de Winnipeg

❑ B. Les Eskimos d'Edmonton

❑ C. Les Tiger Cats de Hamilton

6. Bob Rae est devenu premier ministre dans quelle province?

❑ A. Colombie-Britannique

❑ B. Nouveau-Brunswick

❑ C. Ontario



7. Le Canadien Richard Taylor a reçu le Prix Nobel dans quelle catégorie?

❑ A. Médecine

❑ B. Chimie

❑ C. Physique

Mlle Alapage

Thérèse Pilotte-Bartel
Pierre Lavoie









Janvier 1991

Réponses

1990 dans le monde

1 - A; 2 - A; 3 - C; 4 - B; 5 - B; 6 - C; 7 - B.

1990 au Canada

1 - B; 2 - A; 3 - A; 4 - C; 5 - A; 6 - C; 7 - C.

Pensez à recycler ce journal